LA BOUËXIÈRE

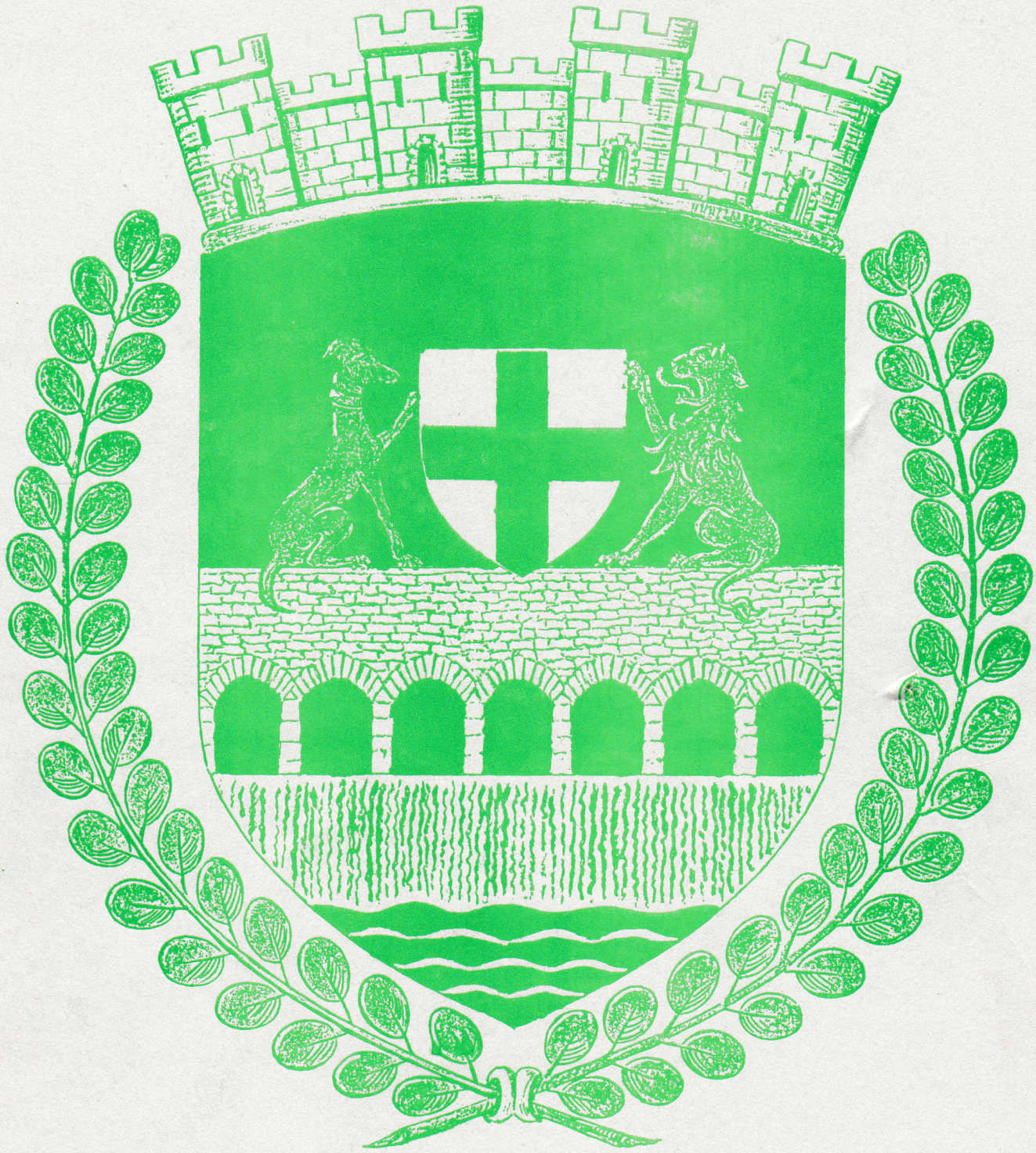

BULLETIN MUNICIPAL N° 35

2ÈME TRIMESTRE 1987

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS N°35

SOMMAIRE

- LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL..... 02
- LA VIE ASSOCIATIVE..... 22
- LA VIE LOCALE..... 35
- INFORMATIONS..... 55
- M. ORY GERARD VOUS RACONTE..... 59
- CE QUE J'AI LU POUR VOUS..... 64
- L'ETAT CIVIL..... 65
- LES GRANDS TRAVAUX..... 67
- QU'ONT FAIT NOS EMPLOYES COMMUNAUX ? 70
- LA RESTAURATION DU MOULIN DE CHEVRE..... 71
- RENSEIGNEMENTS DIVERS 75

GÉRANT : A. LOUAZEL

RÉDACTION : A. LOUAZEL
J. MALHAIRE

COMPOSITION : J. MALHAIRE

MISE EN PAGE et DISTRIBUTION : A. GÉRARD

NOTA : *La Commission ne censure pas les extraits tirés du registre des délibérations.*

IMPRIMÉ A LA MAIRIE DE LA BOUËXIÈRE

Dépôt légal : 2ème trimestre 1987

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 1987

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ENFANTS DES ÉCOLES PUBLIQUES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, fixe comme suit le montant des subventions qui seront versées à la Caisse des Ecoles pour l'année 1987 :

01 - FOURNITURES SCOLAIRES

. Ecole Elémentaire Publique : 150 F x 180 enfants..... 27.000 F
. Ecole Maternelle Publique : 150 F x 118 enfants..... 17.700 F

02 - JEUX EDUCATIFS, AUDIOVISUELS, DOCUMENTATIONS DIVERSES ET ABONNEMENTS A DIVERSES REVUES

. Ecole Elémentaire Publique : 50 F x 180 enfants..... 9.000 F
. Ecole Maternelle Publique : 50 F x 118 enfants..... 1.770 F

03 - JOUETS DE NOEL

. Ecole Maternelle Publique : 50 F x 118 enfants..... 5.900 F

04 - FRAIS D'ORGANISATION DE CLASSE DE MER ET DECOUVERTE DE LA NATURE

. Ecole Elémentaire Publique : 225 F x 60 enfants..... 13.500 F

05 - LIVRES DE BIBLIOTHEQUE

. Ecole Elémentaire Publique..... 500 F
. Ecole Maternelle Publique..... 500 F

06 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE INFORMATIQUE POUR LE PAIEMENT DE PETITS MATERIELS..... 3.000 F

07 - RENOUVELLEMENT DE LIVRES DE LECTURE DANS DEUX CLASSES DE C.P. - CREDIT EXCEPTIONNEL..... 5.000 F

VOTE DES PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE POUR LES ÉCOLES PRIVÉES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, fixe ainsi qu'il suit le montant des participations qui seront allouées aux écoles privées, pour l'année 1987 :

01 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 53.000 F

02 - FOURNITURES SCOLAIRES : 150 F x 107 enfants..... 16.050 F

03 - LIVRES DE LECTURE, JEUX EDUCATIFS

. Ecole Elémentaire Privée : 50 F x 65 enfants..... 3.250 F

04 - JOUETS DE NOEL ET EDUCATIFS

. Ecole Maternelle Privée : 50 F x 42 enfants..... 2.100 F

05 - FRAIS D'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE MER - par enfant..... 225 F

06 - LIVRES DE BIBLIOTHEQUE..... 500 F

07 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE INFORMATIQUE POUR LE PAIEMENT DE PETITS MATERIELS..... 2.000 F

08 - REPAS AUX ENFANTS HEBERGES A LA CANTINE : 42 F x 57 enfants.... 2.394 F

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DES SERVICES ANNEXES

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, a voté les budgets primitifs des services annexes, pour l'année 1987.

- LOTISSEMENT COMMUNAL SAINT-MARTIN

. Dépenses d'investissement..... 209.281,35 F
. Recettes d'investissement..... 209.281,35 F

- LOTISSEMENT COMMUNAL "RESIDENCE LES HORTENSIAS"

. Dépenses d'investissement..... 703.986,41 F
. Recettes d'investissement..... 703.986,41 F

- ZONE ARTISANALE ET COMMERCIALE DE BOUVROT

. Dépenses d'investissement..... 11.975,36 F
. Recettes d'investissement..... 11.975,36 F

- LOTISSEMENT DU "BOUESSAY"

. Dépenses d'investissement..... 200.000,00 F
. Recettes d'investissement..... 200.000,00 F

- SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

. Dépenses de fonctionnement..... 177.879,23 F
. Recettes de fonctionnement..... 177.879,23 F

. Dépenses d'investissement..... 450.964,51 F
. Recettes d'investissement..... 450.964,51 F

REVALORISATION AUTOMATIQUE DES TRAITEMENTS ET INDEMNITES DES AGENTS COMMUNAUX AU COURS DE L'ANNÉE 1987

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide d'accorder à tous les agents communaux dont le salaire est déterminé en se référant à un indice de base, le bénéfice des revalorisations automatiques des traitements et indemnités susceptibles de se produire au cours de l'année 1987.

VOTE DES PARTICIPATIONS À CHARGES INTERCOMMUNALES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, arrête la liste des participations à charges intercommunales pour l'année 1987 qui s'établit comme suit :

01 - Animation musicale aux écoles..... 1.000 F
02 - Frais d'utilisation piscines..... 22.000 F
03 - Comice Agricole Cantonal..... 6.000 F
04 - A.R.I.C..... 2.620 F

05 - S.I.V.O.M. - LIFFRE - Fonctionnement.....	17.000 F
06 - S.I.V.O.M. - Fonctionnement C.E.S.....	100.000 F
07 - S.I.V.O.M. - Ecole de Musique.....	60.000 F
08 - Centre de Formation (C.F.P.C.).....	12.000 F
09 - Syndicat du Bassin du Chevré.....	22.123 F
10 - C.E.S. - CESSON - Fonctionnement.....	10.000 F
11 - Centre de Gestion.....	18.000 F
12 - SIVOM - Fonctionnement des collèges départementaux.	22.000 F
13 - Syndicat d'électrification.....	6.000 F
TOTAL.....	298.743 F

VOTE DU MONTANT GLOBAL DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose d'inscrire une somme globale de 125.306 F à l'article 657 - Subventions, qui sera répartie lors d'une séance ultérieure entre les différentes associations, ce qui est accepté, **A L'UNANIMITE** des membres présents.

ABONNEMENTS À PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, déclare autoriser M. le Maire à renouveler, ou à souscrire, pour l'année 1987, les abonnements à publications administratives désignés ci-après :

01 - Le Guide Familial (mise à jour.....	207 F
02 - Mairie Moderne (Pédagofiche).....	175 F
03 - Secrétaire de Mairie et Formulaire des Maires.....	433 F
04 - Code Construction et Urbanisme.....	750 F
05 - Code Environnement et Nuisances.....	720 F
06 - Bulletins Officiels de l'Education Nationale.....	850 F
07 - Revue Droits et Libertés.....	298 F
08 - Code Pratique des Communes.....	205 F
09 - La Fonction Communale.....	330 F
10 - Ouest-France.....	910 F
11 - Le Particulier.....	149 F
12 - La Fonction Publique Territoriale.....	330 F
13 - La Gazette des Communes.....	335 F
FONDS DE RESERVE.....	3.308 F
TOTAL.....	9.000 F

REVALORISATION AUTOMATIQUE DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide que les indemnités de fonctions allouées au Maire et aux Adjoints seront revalorisés automatiquement en 1987, dans les mêmes conditions que les traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat et dans la proportion où variera la valeur du point d'indice nouveau.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS DE MISSION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide que le Maire et tout autre élu désigné par le Maire, pour accomplir certaines missions, seront remboursés de leurs frais réels sur présentation de justificatifs.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

M. le Maire donne lecture des propositions qu'il a inscrites au budget primitif de l'exercice 1987, en indiquant que l'équilibre obligatoire est réalisé.

Il invite l'assemblée communale à se prononcer sur ces propositions et à faire valoir éventuellement ses observations.

En section d'investissement, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, demande qu'il soit procédé à un vote à bulletins secrets, concernant les travaux de restauration du Moulin de Chevré (programme 14), ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

Ce vote donne les résultats suivants :

- Nombre de membres présents : 19 - Nombre de votants : 20
- Bulletin blanc : 01 - Suffrages exprimés : 19 - Majorité absolue : 10

. Se prononcent pour la restauration du Moulin..... 11
. Se prononcent contre..... 08

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal décide donc de procéder aux travaux de restauration du Moulin de Chevré et inscrit une somme de 770.000 F pour cette réalisation.

M. le Maire invite de nouveau l'assemblée communale à voter le budget primitif de l'exercice 1987 et il est procédé à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

. Se prononcent pour l'approbation du budget présenté. 12
. Se prononcent contre..... 07
. Abstention..... 01

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE** des membres présents, approuve donc comme suit le budget primitif de la commune pour l'exercice 1987 :

- Dépenses de fonctionnement..... 6.342.412,00 F
- Recettes de fonctionnement..... 6.342.412,00 F
- Dépenses d'investissement..... 3.452.019,00 F
- Recettes d'investissement..... 3.452.019,00 F

VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Maire rappelle que les propositions budgétaires présentées à l'assemblée municipale ont été votées à une large majorité. Celles-ci avaient été établies de façon à ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 1987.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide de reporter pour 1987 les taux qui avaient été appliqués en 1986, à savoir :

. Taxe d'habitation..... 14,28 %
. Foncier bâti..... 14,40 %
. Foncier non bâti..... 45,52 %
. Taxe professionnelle..... 13,27 %

ce qui porte le produit fiscal "attendu" à la somme de 2.707.163 F.

PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR FINANCER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En procédant au vote du budget primitif 1987, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, a décidé de prélever la somme de 896.711 F sur les recettes de fonctionnement pour financer des dépenses d'investissement.

TERRAIN DES SPORTS - CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE AUTOUR DU TERRAIN C - RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide de construire une clôture autour du terrain C. Il retient l'offre la moins-disante, en l'occurence celle de M. DESILLE Alexandre, pour un montant de 39.470 F T.T.C.

BÂTIMENT DE VOIRIE - CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE - RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide de construire une clôture au bâtiment de la voirie. Il retient l'offre la moins-disante, en l'occurence celle de M. DESILLE Alexandre, pour un montant de 7.056,70 F T.T.C.

AIRE DE STATIONNEMENT, RUE DE LA FORÊT - SINISTRE MUR DE SOUTÈNEMENT -

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, accepte le montant du remboursement de la Compagnie d'Assurances l'ABEILLE-PAIX pour le sinistre du mur de soutènement en bordure du parking de la rue de la Forêt et autorise M. le Maire à encaisser le chèque de 11.149,75 F.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

A LA MAJORITE des membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur COIRE Pierre pour le représenter au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

VOEU DE LA MUNICIPALITÉ POUR QUE SOIT SUPPRIMÉE L'HEURE D'ÉTÉ

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE** des membres présents, émet le voeu que l'heure d'été soit supprimée, afin de ne pas perturber les enfants d'âge scolaire et d'autre part, pour accéder à la demande des agriculteurs.

SEANCE DU 22 AVRIL 1987

PRÉLÈVEMENTS SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE 1986 POUR FINANCER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, autorise M. le Maire à prélever un crédit de 60.000 F sur les excédents de l'exercice 1986 pour les imputer à l'article 6312 afin de permettre le règlement des matériaux nécessaires aux travaux d'extension du bâtiment de la voirie qui sont réalisés en régie.

AIRE DE STATIONNEMENT, RUE DE LA FORÊT - MOINS-VALUE SUR LES TRAVAUX

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé de retenir l'entreprise ROL-LISTER pour les travaux de construction de l'aire de stationnement rue de la Forêt, dont la dépense était estimée à 61.474,88 F T.T.C. Il indique que les travaux sont désormais achevés et qu'il a reçu pour règlement la facture de l'entreprise qui s'élève à la somme de 48.825,40 F T.T.C. De l'examen comparatif du devis et de la facture, il ressort que les prix unitaires ont été respectés et non les quantités. De plus, certains ouvrages n'ont pas été réalisés par l'entreprise mais par le personnel du service de la voirie, d'où une moins-value sur les travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, reconnaît être satisfait des travaux réalisés par l'entreprise ROL-LISTER et autorise M. le Maire à assurer le règlement de la dépense.

AIRE DE STATIONNEMENT, PLACE DE L'ÉGLISE - PLUS-VALUE SUR LES TRAVAUX

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé de retenir l'entreprise ROL-LISTER pour les travaux de construction de l'aire de stationnement place de l'Eglise, dont la dépense était estimée à 41.743,87 F T.T.C. Il indique que les travaux sont désormais terminés et qu'il a reçu pour règlement la facture de l'entreprise qui s'élève à la somme de 43.217,33 F T.T.C. L'examen comparatif du devis et de la facture permet de constater que si les prix unitaires ont été respectés, il n'en n'est pas de même pour les quantités fournies pour la réalisation de certains ouvrages, d'où une plus-value sur les travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, considérant que des travaux supplémentaires étaient nécessaires, autorise M. le Maire à assurer le règlement de la dépense.

AMÉNAGEMENT DU DÉBOUCHÉ DE LA V.C. 25 DE "GRANDE FONTAINE" SUR LE C.D. 27 ACQUISITION GRATUITE DES TERRAINS D'EMPRISE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, accepte l'acquisition gratuite de 0a 50 ca de terrain, prélevés sur la parcelle cadastrée section E 719, d'une contenance totale de 3a 80 ca, appartenant à M. SALIGOT Gaston, nécessaires pour améliorer le débouché de la V.C. 25 sur le C.D. 27

SOUSCRIPTION D'UN AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES DU CAMION MERCÉDÈS POUR ASSURER LA REMORQUE ACMAR

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide de souscrire auprès de la Compagnie d'Assurances "LA PAIX", un avenant au contrat n° 01140579 pour garantir en responsabilité civile, incendie et vol la remorque ACMAR. La prime annuelle pour la période du 18 novembre 1986 au 17 novembre 1987 s'élève à la somme de 7.152 F.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - DISPOSITIONS APPLICABLES EN 1988

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A - TAXE D'HABITATION

A L'UNANIMITE, maintien des taux appliqués en 1987, à savoir :

. abattement général à la base.....	néant
. abattement pour une personne à charge.....	10 %
. abattement pour deux personnes à charge.....	10 % + 10 %
. abattement pour trois personnes à charge.....	10 % + 10 % + 15 %
. abattement par personne en plus.....	15 %

B - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES

A L'UNANIMITE des membres présents, le Conseil Municipal, avant de se prononcer, invite M. le Maire à réunir la Commission de l'Agriculture, assitée d'un inspecteur des Impôts, pour savoir s'il peut être appliqué un abattement sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs. L'assemblée sera appelée à délibérer dès qu'elle aura eu connaissance des dispositions qui pourront être prises.

C - TAXE PROFESSIONNELLE

A L'UNANIMITE, maintien des décisions prises pour 1987 : abattement de 10 % sur la partie des salaires retenue pour le calcul de la taxe.

Pour déterminer le montant de la cotisation minimale de taxe professionnelle, la maison de référence est celle appartenant à M. BUSSON Louis, sise au lieu-dit "le Buisson" qui n'a subi aucune addition ou transformation susceptibles de modifier sa valeur locative.

D - TAXE SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES FIXES

A L'UNANIMITE :

. 1ère catégorie	: "emplacements non éclairés".....	63 F
. 2ème catégorie	: "emplacements non éclairés supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente".....	95 F
. 3ème catégorie	: "emplacements éclairés par un dispositif lumineux extérieur à l'emplacement ou fixé sur ce dernier"...	127 F
. 4ème catégorie	: "caissons publicitaires destinés à supporter des affiches éclairées par transparence" et "dispositifs lumineux installés sur toitures, murs ou balcons"...	190 F

E - MAJORATION MAXIMALE DE LA VALEUR LOCATIVE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES SITUEES DANS LES ZONES URBAINES DES P.O.S. (taxe communale sur les propriétés bâties)

A L'UNANIMITE, majoration de 200 %.

DÉSIGNATION, PAR TIRAGE AU SORT, DES CANDIDATS JURÉS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort afin de désigner les candidats jurés qui pourront être éventuellement appelés à constituer le jury d'assises pour l'année 1988.

01 - BAUCHEREL Béatrice épouse DUBOIS, domiciliée à LA BOUEXIERE - "la Bronnais"
02 - LECOURSONNAIS Michel, domicilié à LA BOUEXIERE - "la Paveillais"
03 - MALHAIRE Marie épouse SAUTON, domiciliée à LA BOUEXIERE - 17, rue Jean-Marie Pavy
04 - VALET Albert, domicilié à LA BOUEXIERE - rue de la Forêt
05 - REPESSE Agnès épouse JAMOIS, domiciliée à LA BOUEXIERE - "Haut des Taillis"
06 - TILLIER Jean-Bernard, domicilié à LA BOUEXIERE - "le Carfour".

RESTAURATION DU MOULIN DE CHEVRÉ

A LA MAJORITE des membres présents, le Conseil Municipal désigne Mlle RIGOURD Maryvonne, Architecte D.P.L.G., domiciliée à LA BOUEXIERE, lieu-dit "la Butte aux Sangliers", maître d'oeuvre pour la restauration du Moulin de Chevré.

Il autorise M. le Maire à revêtir de sa signature l'acte d'engagement à passer avec l'Architecte et accepte le cahier des clauses administratives particulières, ainsi que le devis descriptif et estimatif des travaux de restauration du Moulin. Ces travaux sont évalués à 847.660,19 F T.T.C., auxquels il convient d'ajouter les honoraires de l'Architecte pour un montant de 74.000 F T.T.C.

AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide la réalisation des travaux d'agrandissement du restaurant scolaire. Il accepte les plans des travaux estimés à 96.171,18 F T.T.C. et autorise M. le Maire à revêtir de sa signature la lettre de commande de l'Architecte.

VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES POUR L'ANNÉE 1987

M. le Maire informe l'assemblée communale qu'il a adressé un courrier à tous les comités et associations, les invitant à lui fournir le bilan financier de l'exercice 1986, le bilan prévisionnel 1987, ainsi que le montant de la subvention qu'ils désiraient obtenir.

Ces documents sont essentiels pour estimer le bien fondé de leurs demandes et il invite l'assemblée communale à fixer le montant des subventions qui seront allouées, en lui demandant de surseoir pour les comités et associations qui n'ont pas présenté leurs bilans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide d'attribuer pour 1987 les subventions suivantes :

- COMITE DES FETES	12.000 F
- SOCIETE SPORTIVE L'ESPERANCE	A SURSEOIR
- A.D.M.R.	A SURSEOIR
- SYNDICAT AGRICOLE LOCAL	A SURSEOIR
- ASSOCIATION DES CHASSEURS	2.600 F
- SECTION A.C. - U.N.C. et A.F.N.	1.000 F
- SECTION A.C.P.G. 39/45	1.000 F
- CHAMBRE DES METIERS D'ILLE-ET-VILAINE (100 F x 19 enfants)	1.900 F
- M.F.R. de LIVRE SUR CHANGEON (1 enfant)	70 F
- C.M.R. de SAINT-AUBIN DU CORMIER (70 F x 10 enfants)	700 F
- F.D. MUTILES DU TRAVAIL	320 F
- A.D.A.P.E.I. d'ILLE-ET-VILAINE	350 F
- CERCLE DES ANCIENS	1.200 F
- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BOUEXIERAISE	3.100 F
- VULGARISATION AGRICOLE (canton)	300 F
- LUTTE CONTRE LE CANCER	700 F
- JOURNEE NATIONALE DES AVEUGLES	110 F
- COMITE LOCAL DES OEUVRES SOCIALES	10.000 F
- ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	120 F
- A.D.D.M.	A SURSEOIR
- ASSOCIATION FAMILIALE RURALE (130 F x 10 enfants)	1.300 F
- LA COMPAGNIE BUISSONNIERE	A SURSEOIR
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG	A SURSEOIR
- ATHLETIC-CLUB DE HAUTE-VILAINE (65 F x 6 enfants)	390 F
- ATHLETIC-CLUB BOUEXIERAIS	A SURSEOIR
- SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	600 F
- UNION DES COMMERCANTS	3.000 F
- JUDO-CLUB DE LIFFRE	A SURSEOIR
- LA PREVENTION ROUTIERE	500 F
- TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE (T.U.C.)	30.000 F
- LA BOUEXIERE-INFORMATIQUE	A SURSEOIR
- ECOLE AGRICOLE DES HAIRIES - ETRELLES (1 enfant)	70 F
- CHAMBRE DES METIERS DE DINAN (1 enfant)	100 F
- LES FRANCAS D'ILLE-ET-VILAINE	500 F
- COLLEGE RURAL de la "Hodeyère" - VITRE (1 enfant)	70 F
- LA BOUEXIERE-ECHANGES (à la majorité, voir infra)	2.000 F
	74.000 F

- FONDS DE RESERVE pour satisfaire les demandes en instance, celles présentées au cours de l'exercice ou pour aider certaines associations ou certains comités exerçant leur activité dans la commune et qui, pour des raisons fortuites, connaîtraient momentanément des difficultés d'ordre financier..... 51.306 F

RÉPARTITIONS INTERCOMMUNALES DES CHARGES DES COLLÈGES DE RENNES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, accepte les termes de la convention à passer entre la ville de RENNES et la commune de LA BOUEXIERE pour la répartition intercommunale des charges des collèges. Celle-ci se ferait de la façon suivante :

1) Investissements réalisés à compter du 1er janvier 1986

La répartition des charges des investissements des collèges réalisés par le Département à comtper du 1er janvier 1986 se fera selon les modalités suivantes :

- globalisation des charges et des effectifs de tous les collèges situés à RENNES,
- répartition au prorata du nombre d'élèves de chaque commune.

Les sommes ainsi réparties seront versées au Département d'ILLE-ET-VILAINE.

2) Investissements réalisés antérieurement au 1er janvier 1986

La répartition des charges supportées par la Ville au titre du remboursement des annuités d'emprunts correspondant aux investissements réalisés dans les collèges avant le 1er janvier 1986 ou en cours à cette date, se fera selon les modalités suivantes :

- globalisation des charges et des effectifs de tous les collèges rennais,
- répartition au prorata du nombre d'élèves de chaque commune pour celles qui en scolarisent au moins 6 dans l'ensemble des collèges de RENNES.

DEMANDE D'INTERVENTION DU MAIRE POUR AUGMENTATION DE LA PRESSION DE L'EAU DANS CERTAINS VILLAGES DE LA COMMUNE

M. le Maire informe l'assemblée communale que depuis quelques années il reçoit des réclamations de contribuables qui se plaignent de la baisse de pression de l'eau dans certains villages de la commune, particulièrement pendant les week-ends.

Les zones les plus touchées sont situées sur les routes de SERVON et MIFORET, principalement dans les villages suivants : Mare Plate, Bellevue, Grande-Fontaine, Haut des Taillis, le Petit Désert, la Débinerie, la Ferranderie.

Il indique qu'il a soulevé ce problème près du Syndicat des Eaux de CHATEAUBOURG, mais que ce dernier n'a toujours pas obtempéré.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, demande à M. le Maire d'intervenir énergiquement près du Syndicat des Eaux pour que ce problème soit résolu par le renforcement de la canalisation de Ø 200 qui part du château d'eau de MARPIRE jusqu'à celui de "Bellevue" en LA BOUEXIERE.

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE - PROLONGATION DE STAGE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide de prolonger pour une période de 6 mois le stage d'un tuciste. Il décide de verser mensuellement à l'intéressé une indemnité représentative de frais de 500 F et une rémunération égale à 1.000 F, et autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX EDF ET PTT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, accepte le devis du BUREAU DESSIN L'HERRANT d'un montant de 4.930,20 F T.T.C. pour la réalisation des plans, relevés topographiques, etc..., nécessaires aux travaux de mise en souterrain des réseaux EDF et PTT dans le centre Bourg.

SEANCE DU 18 JUIN 1987

VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES POUR L'ANNÉE 1987

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que lors de la dernière séance, il avait été décidé de surseoir au vote de subventions allouées à des Associations, faute d'avoir eu connaissance de leur bilan de l'année 1986. Il indique que depuis, il s'est mis en rapport avec elles et invite l'assemblée communale à émettre son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder pour 1987 les aides suivantes :

. **A L'UNANIMITE** des membres présents :

- STE SPORTIVE L'ESPERANCE	25.000 F
- SYNDICAT AGRICOLE LOCAL	330 F
- A.D.D.M.	NEANT
- LA COMPAGNIE BUISSONNIERE	2.100 F
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400 F
- ATHLETIC-CLUB BOUEXIERAIS	2.000 F
- JUDO-CLUB DE LIFFRE	NEANT

. **A LA MAJORITE** des membres présents, après vote administratif accepté par l'assemblée :

- A.D.M.R.	3.500 F
- LA BOUEXIERE-INFORMATIQUE	1.500 F

Monsieur le Maire précise que si certaines de ces associations éprouvaient des difficultés d'ordre financier dans le courant de l'année, qu'il faudrait justifier, une aide supplémentaire leur serait accordée, prélevée sur le fonds de réserve qui s'élève à 16.476 F.

CONSTRUCTION D'UNE ALLÉE PIÉTONNE RELIANT LA RUE THEOPHILE RÉMOND À L'IMPASSE DES CHATAIGNIERS - DÉSIGNATION D'UN AVOCAT POUR DÉFENDRE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que M. BALLUAIS Roger a formulé le 30 mars 1987 une requête devant le Tribunal Administratif de RENNES, attaquant l'arrêté du 31 décembre 1986 par lequel le Commissaire de la République a déclaré cessibles des terrains appartenant au requérant. D'autre part, par mémoire en date du 10 juin 1987 adressé à la Cour de Cassation, M. BALLUAIS demande l'annulation de l'ordonnance rendue le 25 février 1987 par le Juge d'Expropriation d'ILLE-et-VILAINE.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire qu'il soit autorisé à défendre les intérêts de la commune et demande l'accord de l'assemblée.

Après avoir délibéré, et avoir procédé à un vote administratif accepté par toute l'assemblée qui donne les résultats suivants :

- S'abstiennent : 9
- Se prononcent favorablement pour défendre les intérêts de la commune : 12

le conseil municipal, **A LA MAJORITE** des membres présents, déclare autoriser M. le Maire à défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à M. BALLUAIS.

Pour appuyer sa défense, il désigne Me Henri GARNIER, Avocat à la Cour et ancien Bâtonnier et autorise ce dernier à choisir un de ses collègues habilité à plaider en cours de Cassation.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION QUI SERA CHARGÉE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ÉLECTORALE PRUD'HOMALE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide de constituer comme suit cette commission :

- M. LOUAZEL André, Maire
- M. GARNIER Marcel, employeur
- M. ORY Francis, employé
- M. SOREL René, délégué de l'Administration
- M. GAUTIER Louis, délégué près du Tribunal de Grande Instance.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION - APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES SERVICES FACULTATIFS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, accepte la convention d'utilisation des services facultatifs mis en oeuvre par le Centre de Gestion ainsi que le règlement intérieur des services "médecine professionnelle" et "remplacement", et autorise M. le Maire à la revêtir de sa signature.

LOTISSEMENT COMMUNAL DU BOUËSSAY- RÉALISATION D'UN PRÊT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Ecureuil de RENNES un prêt de 200.000 F, d'une durée de 6 ans avec différé d'amortissement de 3 ans, au taux fixe de 9,10 %, pour financer les dépenses d'acquisition des terrains destinés à la réalisation du lotissement communal du "Bouëssay".

RÉALISATION D'UN PRÊT POUR FINANCER DIVERS TRAVAUX

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, invite M. le Maire à réaliser auprès de la SOREFI BRETAGNE, agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'emprunt de la somme de 935.000 F destiné à financer les travaux de construction de bâtiments communaux, aménagement du bourg et modernisation de la voirie communale, et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 1988. Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de la signature du contrat par le représentant de la SOREFI BRETAGNE.

TRANSFERT DE CRÉDITS EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire fait savoir qu'un emprunt de 500.000 F a été obtenu pour la restauration du Moulin de Chevré et pour respecter l'équilibre budgétaire, il propose de diminuer de 100.000 F les prélèvements qui se trouvent ramenés à 13.644 F et d'imputer au programme 02, 100.000 F au compte 115 - Prélèvements, ce qui ramène le produit de l'emprunt pour ce programme à 50.000 F.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, émet un avis favorable à ce transfert de crédits en recettes d'investissement.

ACCEPTATION DE LA DOTATION ALLOUÉE À LA COMMUNE AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide d'accepter la subvention, d'un montant de 6.264 F, allouée à la commune pour le projet de busage et empierrement le long du CD 95, à la suite de la répartition 1986 des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

PUBLICITÉ COMMUNALE DANS LE JOURNAL OUEST-FRANCE- PARTICIPATION FINANCIÈRE DU NOTAIRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'il avait été décidé d'insérer dans le journal Ouest-France, 10 publicités pour promouvoir la vente des terrains communaux, moyennant un coût total de 44.083,62 F T.T.C. Il avait également été décidé de solliciter près de Me Michel SERRAZIN, notaire à LA BOUEXIERE, une participation financière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, accepte la participation de Me SERRAZIN, Notaire, d'un montant de 4.408 F T.T.C.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE REMBOURSER PAR ANTICIPATION DES EMPRUNTS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE** des membres présents, autorise M. le Maire à rembourser par anticipation les capitaux et intérêts dus au Crédit Mutuel de Bretagne, pour un montant de 1.379.429,71 F.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, décide que les redevances eau et assainissement seront réglées sur l'article 641, dans la limite des crédits disponibles. Il autorise d'autre part M. le Maire à passer un avenant à la convention du 18 juin 1980 passée entre la commune et l'école privée mixte.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ASSURER LE REMPLACEMENT DES AGENTS TITULAIRES EN CAS D'ABSENCE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, invite M. le Maire à pourvoir au remplacement des agents titulaires par du personnel temporaire chaque fois que les besoins s'en feront sentir, étant précisé que ces emplois ont bien été créés par l'assemblée délibérante.

LOTISSEMENT DU BOUËSSAY - RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée lors de l'enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire qui s'est déroulée du 18 mai inclus au 2 juin inclus, émet un avis favorable au projet d'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation d'une zone d'habitation H.L.M. et d'un lotissement communal dans le secteur du Bouëssay, le long du CD 100. Il demande à M. le Préfet, Commissaire de la République, de bien vouloir délivrer l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité des terrains.

LOTISSEMENT DU BOUESSAY- RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS DUES AU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, autorise M. le Maire à régler les indemnités d'un montant de 814,73 F T.T.C. dues à M. BULOUP Louis qui a exercé les fonctions de commissaire-enquêteur lors des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire qui se sont déroulées du 18 mai au 2 juin inclus, sur le projet d'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation d'une zone d'habitations H.L.M. et d'un lotissement communal dans le secteur du Bouëssay.

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR LES GENS DU VOYAGE

M. le Maire présente à l'assemblée communale les plans établis par M. CARPENTIER Robert, Architecte, relatifs à l'aménagement d'une aire de stationnement pour les gens du voyage. Ce dossier comprend : le plan de situation, le plan masse et les plans du bloc sanitaire.

M. le Maire demande à l'assemblée communale, avant d'émettre son avis, de soumettre ce dossier à l'étude par la Commission de l'Urbanisme, ce qui est accepté **A L'UNANIMITE** des membres présents.

AMÉNAGEMENT DU BOURG - RÉSEAUX P.T.T. - ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe l'assemblée communale que l'entreprise E.T.D.E. lui a transmis un devis pour la mise en souterrain des réseaux P.T.T. dans le centre Bourg. Ce devis s'élève à la somme de 88.835,55 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, invite M. le Maire à prendre contact avec l'entreprise E.T.D.E. pour la révision de prix sur certains postes.

En ce qui concerne le choix des lampes pour l'éclairage public, le Conseil Municipal invite M. HAY à se documenter pour savoir si les lampes "sodium" et "fluo blanc" peuvent s'adapter sur un même type de support.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE BOUVROT - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU LOTISSEMENT CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS ANNEXES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, émet un avis favorable à la modification de l'article 17 du règlement du lotissement communal de Bouvrot, en ces termes :

"les constructions annexes, telles que garages, abris de jardin, ... sont autorisées en fond de parcelle en limite de propriété ou à 3 mètres, tout en se conformant aux dispositions du Code de l'Urbanisme.
La partie entre l'habitation et la limite latérale de propriété pourra être utilisée en totalité pour agrandir la maison ou pour construire un garage.
L'avis du Maire sur le type de matériaux utilisés et des teintes extérieures devra être sollicité".

M. le Maire est autorisé à solliciter la délivrance d'un arrêté modificatif au règlement du lotissement.

CLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE des membres présents, considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée lors de l'enquête publique simple, émet un avis favorable au classement des chemins ruraux suivants dans le domaine de la voirie communale :

"Bois de Chevré" - "la Bronais" - "le Haut Champ" - "les Métairies de Sérigné" - "la Paveillais" - "Tarouanne" - "la Basse Havardière" - "la Trionnerie" - "le Moulin Ory" - "la Cueillerais" - "la Roncinière" - "la Chagaudière" - "la Vigne" - "le Haut Bertry" - "le Désert" - "le Pré Guérin" - "Rallion" - "le Plan à Fontaine-Massot" - "le Buisson" - "le Drugeon" - "Tatoux" - "la Fontenelle" - "le Clos du Désert" - "la Hairie" - "la Petite Mézandais" - "la Hantelle" - "les Landes" - "le Bois Cottage" - "la Gaillardière" - "les Rochers" - "la Perrière" - "le Bas Morel" - "Grande Fontaine" - "la Ribertière" - "la Ferranderie" - "la Giraudais" - "Chevré" - "la Basse Plardais" - "Boulet Rond" - "Bas Sévailles" - "la Fontenelle" - "la Pagerie" - "l'Etang de la Chaîne" - "la Frelonnais" - "les Millerais".

CLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE COMMUNALE - RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS DUES AU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, autorise M. le Maire à régler les indemnités d'un montant de 407,37 F T.T.C. dues à M. BULOUP Louis qui a exercé les fonctions de commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique simple qui s'est déroulée du 1er au 16 juin inclus, sur le projet de classement de chemins ruraux dans le domaine de la voirie communale.

FIXATION DE LA REDEVANCE POUR DROIT DE STATIONNEMENT ACCORDÉ À M. REBOURS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** des membres présents, fixe à 55 F la redevance annuelle qui sera demandée à M. REBOURS, entrepreneur de taxi remplaçant M. GUILLEUX Pierre à compter du 1er juillet 1987, pour droit de stationnement sur la place publique.

Primext
sécurité incendie
S.A. au Capital de 300.000 F
SIEGE SOCIAL
Route de Limoges
B.P. 139
03105 MONTLUÇON Cédex
TEL. (70) 29.53.55
R.C. Montluçon 67 B 10

Sté PRIMEX'T_SFEME
(Fabricant) (usine)
MATÉRIEL INCENDIE
ALARMES & DÉTECTION
DÉPÔT RÉGIONAL
5, rue de Formigny
14000 CAEN Tél. 31.52.08.15
B.P. 6096

SALON MASCULIN - FEMININ
et JUNIOR
NICOLE COIFFURE
Mme GIBIER - LA BOUEXIERE
6, rue Paul Féval
Tél. 99.00.91.80

COUVERTURE-ZINGUERIE-RAMONAGE
NEUF & RÉNOVATION
MICHEL FELIOT
Le Haut des Taillis Tél. 99.62.65.16
35340 LA BOUEXIERE R.C. en cours

GARAGE - STATION SAP
ACHAT - VENTE - TOUTES MARQUES
RÉPARATIONS
M. GARNIER MARCEL
32, RUE DE LA FORÊT - 35340 LA BOUËXIÈRE
TEL. 99.62.63.12

MECANIQUE GENERALE

. Construction
. Serrurerie
. Tournage - Fraisage
. Soudure tous métaux
. Vente - Réparation

A. MAUNEAU

18, rue Charles-Brisou
35530 SERVON-SUR-VILAINE
Tél. 99.00.16.64

PEINTURE - VITRERIE
PAPIERS PEINTS
Pour tous vos travaux de REVETEMENTS DE SOL
TISSUS COLLES
RAVALEMENT

Claude SAILLARD
Artisan
Village de Bellevue - LA BOUEXIERE
35340 LIFFRE
99.62.66.45

Maryvonne RIGOURD

ARCHITECTE D.P.L.G

RENOVATION, CONSTRUCTION NEUVE, AGENCEMENT de BUREAUX et MAGASINS ....

LA BUTTE AUX SANGLIERS
35340 LA BOUEXIERE
Tél. 99.62.64.87

Pour vos PERMIS DE CONSTRUIRE
APPELS D'OFFRES
SURVEILLANCES DE TRAVAUX

LE MARÉCHAL
Bernard 35550 PIPRIAC
TÉL. 99.34.40.55

PRODUITS
BETON

votre permis
AUTO - MOTO

ecf COUENNAULT

DES FORMATIONS
DES MOYENS
DES PRIX
ADAPTES A VOS BESOINS

RENNES 109, r. de Paris - Tél 99.36.79.53
LIFFRE 22, r. A. Briand - Tél. 99.68.35.90

.TRADITIONNELLE .ACCÉLÉRÉE .STAGES DE 5, 8, 10 JOURS

PERMANENCES POUR RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RENNES	14 A 17H	16 A 19H	14 A 17H	10 A 12H 16 A 18H	16 A 18H	11 A 12H

LIFFRE: TOUS LES SOIRS APRES 18H MERCREDI ET SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE

Mes REMINIAC SERRAZIN GATEL
NOTAIRES
LIFFRE
Service Immobilier T.99 68 40 90
Bureau permanent
LA BOUEXIERE T. 99 62 62 64

MAISONS DE CAMPAGNE

LA BOUEXIERE
Préhaye
Trois pièces - tout confort -
terrain 1400 m2.

LA BOUEXIERE
Route de Servon
Trois pièces + sanitaire - atelier
terrain 2237 m2.

MAISONS A RENOVER

LA BOUEXIERE
Bellevue
Une pièce + grenier - Terrain 926 m2.

LIFFRE
bourg
Bâtiment A RENOVER proximité centre ville.

MAISONS D'HABITATION

LA BOUEXIERE
Type V /sous -sol - terrain 503 m2
390.000 F frais compris.

LA BOUEXIERE "La Débinerie"
Type V de plain-pied/sous-sol
grenier aménageable - terrain 2456 m2.

LA BOUEXIERE "Baillée des Chataigniers"
Type V en rez-de-chaussée surélevé
terrain 1500 m2.

LA BOUEXIERE - rue de la Forêt
Type VI sur deux niveaux + sous-sol
terrain 638 m2 - frais réduits.

LA BOUEXIERE
Type V + grenier aménageable/sous-sol
année 1982 - terrain 499 m2.

LA BOUEXIERE - "Les Rochers"
type V de plain-pied/sous-sol
grenier aménageable - terrain 1100 m2.

LA BOUEXIERE "La Richelais"
Type VI - garage accolé -
terrain 2000 m2 - 460.000 F + frais.

ACIGNE
type V sur trois niveaux
garage - terrain 384 m2.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1987

FORUM DES ASSOCIATIONS

AUX RESPONSABLES DES ASSOCIATIONS BOUËXIÉRAISES

PAR VOS ACTES DE DEVOUEMENT, VOUS CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.

AUSSI, AFIN DE MIEUX SE CONNAÎTRE, TOUS LES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS SERONT INVITÉS À PARTICIPER À UNE RÉUNION QUI AURA LIEU :

LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1987

A 18 HEURES

A LA SALLE DU FOYER RURAL

ENSEMBLE, NOUS ÉTUDIERONS LA VIE ASSOCIATIVE DE LA COMMUNE, NOUS PRÉVOIERONS LES MOYENS QUE LA MUNICIPALITÉ DOIT METTRE EN PLACE, ETC...

UN BUFFET CAMPAGNARD CLÔTURERA CETTE SÉANCE DE TRAVAIL.
VOUS RECEVREZ, EN TEMPS VOULU, UN COURRIER VOUS INVITANT À NOUS FAIRE SAVOIR LE NOMBRE DE PARTICIPANTS.

MAIRIE DE LA BOUEXIÈRE (I.-&-V.)

LE MAIRE,

A. LOUAZEL

VOYAGE ANNUEL DU FOYER RURAL

ORGANISATION D'UN VOYAGE DE 8 JOURS, DU DIMANCHE 2 AU DIMANCHE 9 AOÛT 1987 EN DIRECTION DE LA CÔTE D'AZUR, POUR UN MONTANT DE 2.470 F.

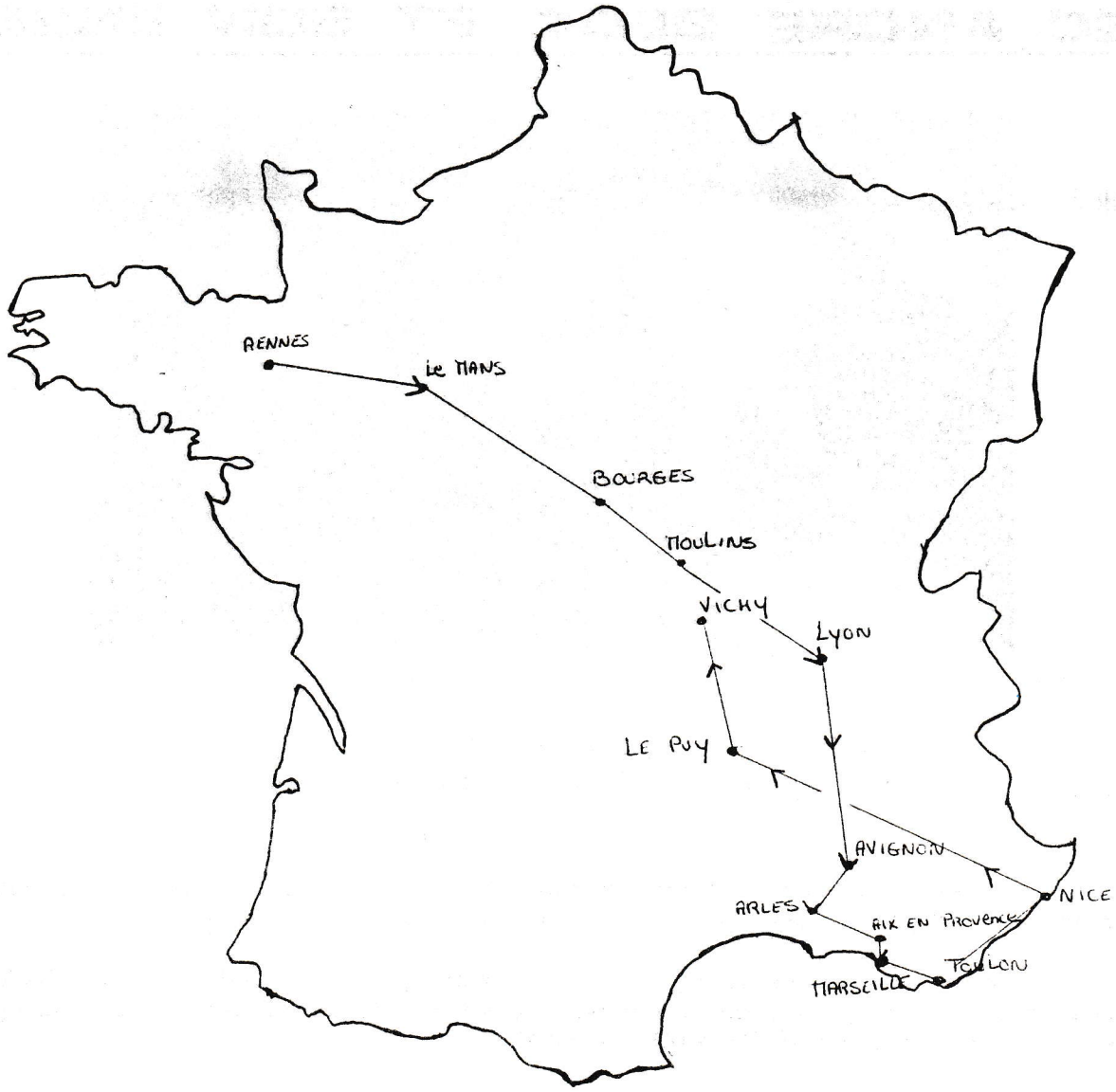

Le Foyer Rural de LA BOUEXIERE organise cette année un voyage dont l'itinéraire est le suivant :

AVIGNON - PONT DU GARD - ARLES - MARSEILLE - AIX EN PROVENCE - TOULON - NICE - MONACO - VENTIMIGLIA (ITALIE) - GRAND CANYON DU VERDON - SORGUES - AUBENAS - LE PUY - VICHY.

Pour les inscriptions, s'adresser chez :

. Mme LOUAZEL Cécile - Tél. 99.62.62.89
. Mlle SOUHY Isabelle - Tél. 99.62.62.58

LE FOYER RURAL
Les organisateurs.

LE 4 AVRIL 1987

GRANDE SOIRÉE DE DANSE

AVEC ANDRÉ BLOT ET SON ENSEMBLE

(Cliché B.M.)
André BLOT et son ensemble

C'est dans une ambiance extraordinaire que plus de 700 couples ont évolué sur le parquet de la salle polyvalente de LIFFRE.

Lors de cette soirée, nous avons remarqué la présence de M. LOUAZEL, Maire, accompagné de son épouse. De nombreuses personnes de LA BOUEXIERE étaient également présentes pour applaudir **"LE FILS DU PAYS"**.

(Cliché B.M.)
Nous apercevons dans la foule certains de nos sympathiques Bouëxiérais, amateurs de danse.

(Cliché B.M.)

André BLOT donne la parole à M. IRVOI qui lui a appris à jouer de l'accordéon, sur un diatonique.

MERCI ANDRÉ DE NOUS AVOIR DONNÉ UN MAGNIFIQUE SPECTACLE DE DANSE ; EN ESPÉRANT QUE LA PROCHAINE FOIS, CELUI-CI AURA LIEU À LA BOUËXIÈRE.

LE MAIRE.

GARAGE PIERRE LEGROS

LA BOUËXIÈRE — TÉL. 99.62.65.51

ACHAT - VENTE NEUF ET OCCASION

RÉPARATIONS TOUTES MARQUES

SALON MASCULIN et JUNIORS

JEAN-PHILIPPE Coiffure

Coupes personnalisées modernes et classiques

TÉL. 99.62.69.12

avec ou sans rendez-vous

22, rue Théophile Rémond
35340 LA BOUEXIERE

DÉCORATIONS DU 8 MAI

La commémoration du 8 mai s'est déroulée dans les conditions habituelles, une messe était célébrée à cette intention.

A 10 heures 40, a eu lieu la montée des couleurs devant la mairie. Les décorations, remises par le Président de l'association des A.P.G. et A.C., étaient décernées à :

- M. Raymond CORBINAIS : la croix de guerre avec palme au titre de la guerre d'Indochine,
- M. Paul STEININGER : la croix du combattant volontaire 39/45 et la croix du combattant volontaire de l'Europe 39/45,
- MM. Léon LEGONIDEC et Laurent PADOUL : la croix du combattant au titre de la guerre 39/45.

(Cliché Ouest-France)

Le Président, M. SOREL, remettant les croix à MM. CORBINAIS, STEININGER, LEGONIDEC et PADOUL

Ensuite, une gerbe était déposée au monument aux morts où M. Louis SOUHY, Adjoint et représentant M. le Maire absent, donnait lecture du message de M. Georges FONTIS, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, pour le 42ème anniversaire du 8 mai 1945.

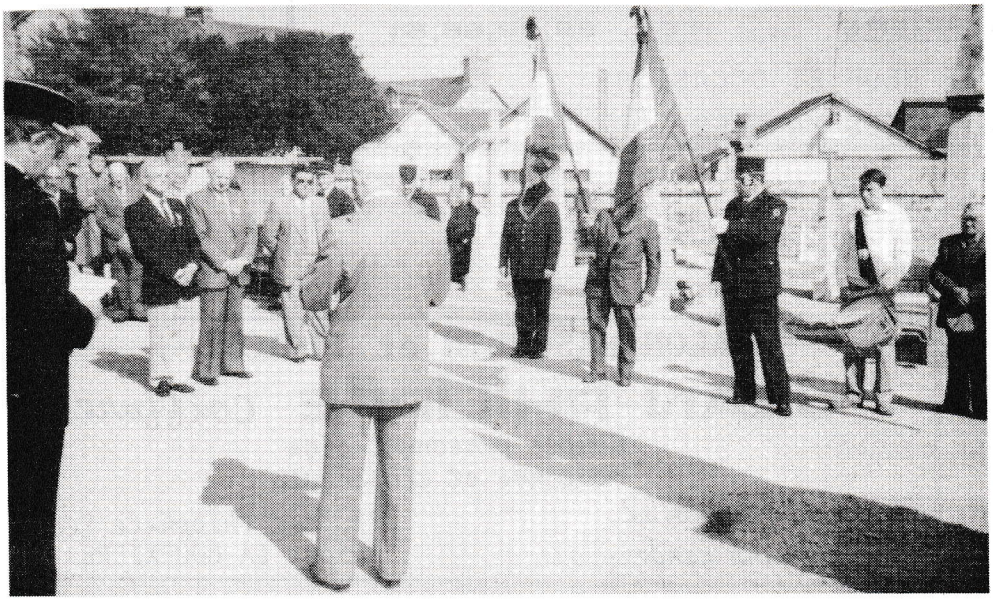

(Cliché Ouest-France)

M. SOREL, Président de l'association des A.P.G. et A.C. 39/45 prononçant son discours.

A gauche, nous apercevons M. SOUHY, remplaçant M. le Maire absent.

La cérémonie se terminait par un vin d'honneur servi à la salle communale et offert par la Municipalité.

Le Président,

René SOREL

N.B. Il est vraiment regrettable de voir si peu de personnes s'associer à la commémoration de cet anniversaire.

Finistère Marée

VENTE : détail - demi-gros
congélateur
3 allée du Clos Carré
35310 MORDELLES - Tél. (99) 60.47.74

FINISTÈRE MARÉE
assure tous les mardis
de 8 H 45 à 12 H 30
une vente de poissons
crustacés et coquillages
A LA BOUEXIERE PLACE DE LA MAIRIE

Salon de coiffure personnalisée · hommes et femmes

Centre Commercial des Longs Champs - InterMarché
Rennes Tél. 99.38.13.37

Horaires :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 9 h 30 - 21 h
Vendredi : 9 h - 21 h
Samedi : 9 h - 20 h

SALON DAMES - FILLETTES ET GARÇONNETS

8, RUE JEAN-MARIE PAVY - LA BOUËXIÈRE

TÉL. 99.62.63.03

CINQUANTENAIRE DE L'ESPÉRANCE

Sous un grand chapiteau dressé à l'occasion de ce cinquantenaire, plus de 300 personnes se sont retrouvées le dimanche 7 juin.

Après le discours prononcé par le Président, Patrick BLANDIN, M. LOUAZEL, le maire, fut invité à son tour à prendre la parole.

VOICI LE DISCOURS DE M. LE MAIRE :

M. LE CONSEILLER GENERAL,

MMES ET MM. LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

M. LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE L'ESPERANCE,

MMES ET MM. LES PRESIDENTS DU VOLLEY, DU CYCLO, DU TENNIS DE TABLE, DES RANDONNEURS, DE LA PETANQUE ET DE L'AEROBIC,

MMES ET MM. LES SPORTIFS, ANIMATEURS ET SUPPORTERS,

M. le Président, Patrick BLANDIN, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'aimable invitation que vous m'avez adressée et à laquelle vous avez bien voulu associer mon épouse.

Etant en réadaptation fonctionnelle à Saint-Jean de Monts pour la pose d'une prothèse à une hanche, j'ai passé outre à l'avis défavorable des docteurs concernant mon retour prématuré à La Bouëxière ; ceci, pour la raison que le Maire doit, en plus de sa présence au Cinquantenaire, **apporter son soutien**, en particulier, aux footballeurs, dont les résultats, depuis deux années, ne sont pas ceux que nous pouvions espérer.

Il est vrai, qu'en réalité, ce n'est pas la promotion, ni la victoire en soi, qu'une commune demande à ses équipes sportives. Le succès, le succès durable, c'est pour nous le signe que l'association a bien rempli son but social.

ET QU'EST-CE QUE CE BUT ?

C'est de procurer aux citoyens de notre commune les meilleurs loisirs sportifs possibles, et en particulier d'offrir à nos jeunes une activité saine et enthousiasmante. Une équipe qui réussit sa promotion (voire notre équipe première), c'est, nous le savons tous, un afflux de nouvelles inscriptions de jeunes la saison suivante, c'est une assiduité améliorée des joueurs déjà intégrés, **c'est donc la croissance du club et l'amélioration générale de ses activités.** La qualité entraîne la quantité et une nouvelle qualité encore. Bref, lorsque vous réussissez, c'est nous tous qui réussissons !

Avant de poursuivre mon allocution, je ne voudrais pas faire attendre plus longtemps les futurs récipiendaires. Croyez bien que pour le maire d'une commune, avoir à décerner médailles et trophées au nom du conseil municipal et de la population, c'est un devoir que j'accomplirai avec plaisir. La **médaille communale** ne se distribue pas à la légère : elle est la plus haute distinction décernée par la municipalité. Pour la mériter, il faut avoir oeuvré dans le cadre social, culturel ou sportif pendant au moins 24 ans. Je tiens à préciser que, étant donné les circonstances, j'ai ramené cette durée à 20 ans. Afin de ne pas prendre seul la responsabilité du choix des personnes susceptibles de bénéficier de cette distinction, j'ai nommé une commission de sages qui ont arrêté les noms suivants :

- pour la **médaille d'argent** : MM. **BLANDIN André, RADIGUE Guy, BOUGERIE René** et **DESCORMIERS René**

- pour la **médaille de bronze** : MM. **BOULIER Francis, BEAUGENDRE Lucien, COLLIN Daniel, BEAULIEU Clément, FEILLEL Robert** et **JOUAULT Isidore.**

(Cliché Espérance)

Autour du Maire, M. LOUAZEL, nous voyons tous les récipiendaires. Mme BLANDIN tient une gerbe de fleurs et son mari le magnifique trophée offert par la municipalité en remerciement de tout son dévouement consacré au développement du sport à La Bouëxière.

Après ces récompenses, qu'il me soit permis de féliciter et de remercier les entraîneurs, les responsables de sections et tous ceux qui, directement ou indirectement, ont apporté leur concours au sport à La Bouëxière.

J'adresserai aussi une pensée reconnaissante aux plus anciens, ceux qui ont joué autrefois et qui sont avec nous ce soir. En particulier, à celui qui porte très loin et très haut les couleurs vert et blanc de La Bouëxière, je cite **Patrick DELAMONTAGNE**.

J'ajouterai que la réussite d'une équipe ne se joue pas seulement sur le terrain : il est aussi fait beaucoup de travail par ailleurs. A ces "obscurs", j'adresse aussi, en plus de ma reconnaissance, mes plus vives félicitations.

Aujourd'hui, à l'occasion de ce cinquantenaire, laissons derrière nous toutes nos querelles et divergences d'opinions : c'est la condition "sin aequanum" de réussir l'avenir du sport.

Demain : municipalité et association sportive devront unir leurs efforts pour que l'Espérance, et en particulier le foot-ball, retrouvent leurs années de gloire. En ce qui me concerne, pour ce faire, je mettrai tout en oeuvre pour que vous redeveniez des gagneurs !

Maintenant, parlons travaux - Sur ma demande, le conseil municipal a décidé de clore tout le terrain C et de procéder à la pose d'un pare-ballons au nord du terrain A. A l'occasion du cinquantenaire, j'ai demandé à notre service de voirie de repeindre les mains-courantes des terrains A et B, de procéder au goudronnage en enrobé de toute la partie empierrée du nouveau vestiaires-douches, ainsi que de l'allée menant aux tribunes. Après l'examen des livres comptables que vous avez bien voulu m'adresser et dont j'ai constaté la bonne tenue, pour vous donner les moyens de réussir, je proposerai au conseil municipal dès la prochaine réunion, une augmentation de 5.000 F de votre subvention pour 1987, qui portera celle-ci de 20.000 F à 25.000 F, soit une augmentation de 25 %.

Enfin, un projet qui vous tient beaucoup à coeur et que je sortirai de la poussière des archives, c'est le dossier de la salle omni-sports. Le conseil municipal sera amené, fin septembre, à donner un avis sur cet important projet. **Personnellement, j'émettrai un avis favorable.**

MES CHERS AMIS SPORTIFS,

JE TERMINERAI EN VOUS RENOUVELANT TOUT MON ATTACHEMENT A LA CAUSE DU SPORT A LA BOUEXIERE.

VIVE L'ESPERANCE - VIVE LA BOUEXIERE.

Autour du CINQUANTENAIRE

LES BOULISTES AVAIENT ORGANISÉ UN TOURNOI DE PÉTANQUE

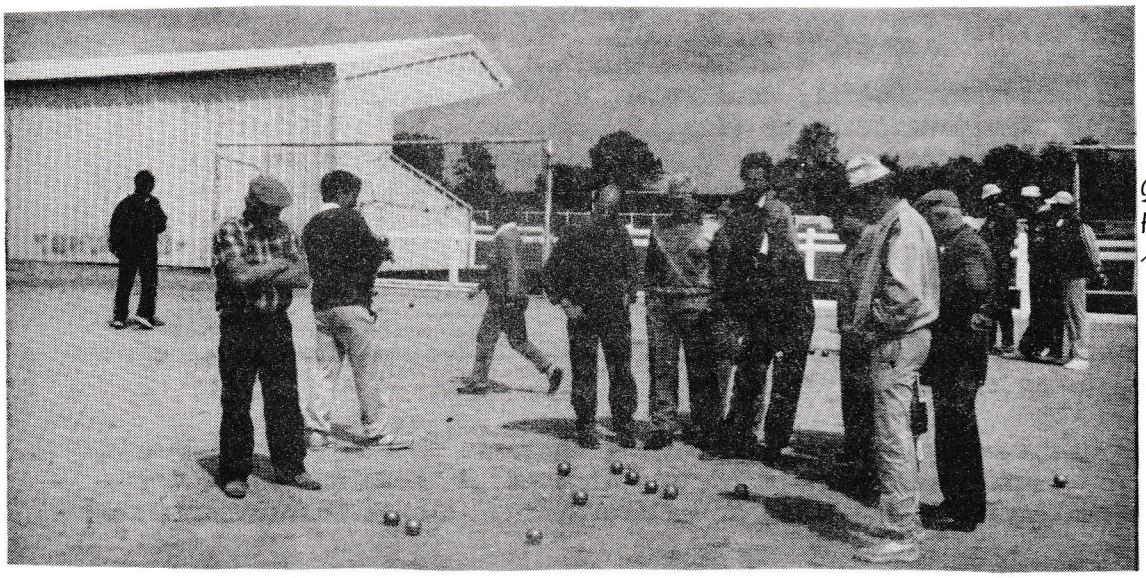

(Cliché Espérance)
Que se passe t-il Hubert ? Y aurait-il un problème ?

LES CYCLOS N'ÉTAIENT PAS RESTÉS À LA TRAÎNE

(Cliché Espérance)
Beaucoup de coupes et trophées ont été gagnés.

UN GRAND BRAVO A TOUS

LE MAIRE

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

(Cliché de l'Association)

La Gymnastique Volontaire organisait le Dimanche 14 juin, avec le club pédestre de LA BOUEXIERE, un après-midi plein air en forêt de SAINT-AUBIN DU CORMIER (circuit de la charrière fleurie), randonnée de deux heures et demie de marche, qui regroupa 52 participants, hommes, femmes et enfants. Après-midi très réussi et l'on se retrouva au retour pour un goûter offert par la Gymnastique Volontaire à tous ces randonneurs . La soirée fut très agréable, c'est à renouveler l'an prochain.

Lors de l'assemblée générale du département à RENNES, en février, la section G.V. de LA BOUEXIERE a été nominée pour organiser en février et mars 1988, avec SENS-DE-BRETAGNE, LIFFRE, SAINT-AUBIN D'AUBIGNE, ACIGNE et THORIGNE-FOUILLARD, la prochaine assemblée générale d'ILLE-ET-VILAINE. Le bureau fera en sorte que LA BOUEXIERE soit fière de la section.

La Gymnastique Volontaire entrera, en septembre, dans sa douzième année. Cette saison, nous avons eu de nouvelles adhérentes et nous comptons avoir de nouvelles femmes et jeunes filles à la rentrée prochaine. Les cours reprendront en septembre comme prévu, c'est-à-dire le mardi de 19 H 30 à 20 H 30 et de 20 H 30 à 21 H 30. Pour les inscriptions, une réunion aura lieu une semaine avant la reprise des cours. Mais il sera également possible de s'inscrire lors d'une séance de gymnastique.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- Mme Hélène BEAUDOUIN - 8, rue Jean-Marie Pavy - Tél. 99.62.63.18
- Mme Nancy BUISSON - "Grande Fontaine" - Tél. 99.62.63.61

LE BUREAU

Jean-Claude JAGUT
PAYSAGISTE PÉPINIÉRISTE
CLÔTURES - DALLAGES - VENTE DE VÉGÉTAUX AU DÉTAIL
La Buzardière
35340 LIFFRE
Tél. 99.68.36.31

A L'ÉTANG DE CHEVRÉ

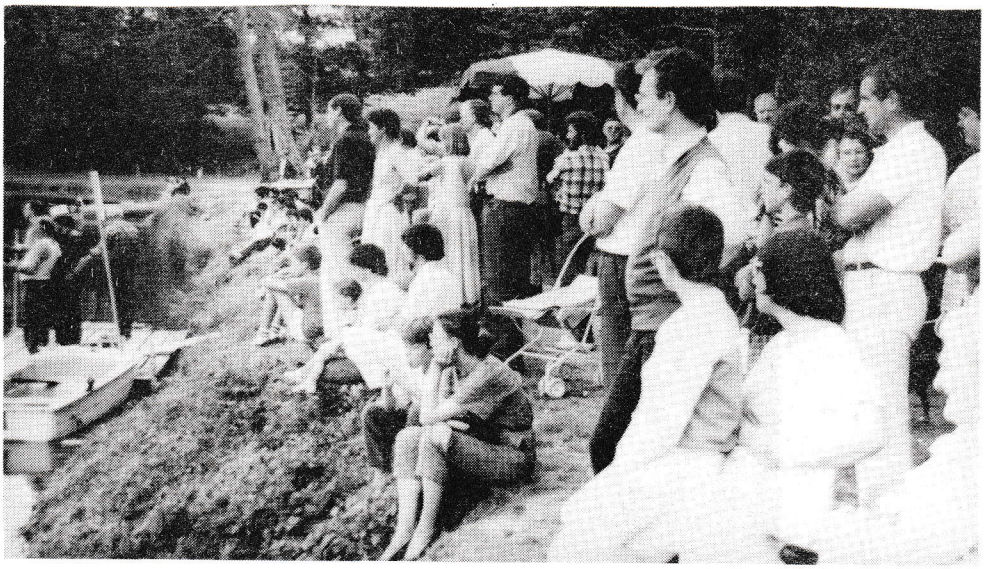

DIMANCHE 28 JUIN 1987

NAVI

MODÉLISME

(Cliché B.M.)
Les spectateurs sur les berges

Devant la réussite de notre concours régional de modèles réduits F 2, racers et voile, à l'étang de Chevré, et l'encouragement des spectateurs, nous allons nous efforcer d'entreprendre d'autres manifestations de ce genre et le plus souvent possible, ce qui permettra à de nombreuses personnes de voir évoluer nos maquettes.

Merci à M. le Maire et ses collaborateurs pour avoir contribué à la réussite de cette journée.

P.S. : les cours reprendront au début du mois de septembre

M. DESMONTS
Antenne MCC LA BOUEXIERE

SECTION DES MUTILÉS DU TRAVAIL

L'assemblée générale de la section des Mutilés du Travail de SERVON SUR VILAINE s'est déroulée à ACIGNE, le 4 avril 1987. Quatorze de nos administrés font partie de cette section qui regroupe au total 125 adhérents.

LE MAIRE

(Cliché B.M.)
Le Maire entouré de quelques personnes de LA BOUEXIERE.

LE 19 JUILLET A LA BOUEXIERE

9 ÈME ÉDITION DE LA GRANDE BRADERIE ET FOIRE À LA BROCANTE

Vos commerçants du pays et une grande quantité d'exposants venus de l'extérieur vont vous présenter des prix à vous couper le souffle.

Bien entendu, cette grande animation commence dès le matin, et, pour vous éviter de faire trop de trajets, vous pouvez déjeuner dans nos restaurants avec des prix très étudiés.

La qualité des produits présentés dans les différents magasins est reconnue très loin à la ronde.

Les artisans et professions libérales participent également à toutes nos animations, c'est pourquoi j'appellerai cette grande manifestation : LA FETE DES COMMERCANTS ET DES ARTISANS.

Je n'oublierai pas nos artisans de la commune, travail soigné, prix très compétitifs.

Après les succès remportés les premières années par les voitures anciennes, vieilles motos et vieux vélos, la fameuse noce 1900, les groupes folkloriques avec leurs danses anciennes, les vieux métiers, voitures à chevaux et poneys ; cette année, les voitures anciennes, flambant neuf, vont faire leur réapparition.

Nos artisanes, dont vous connaissez les talents, préparent un magnifique défilé comme vous avez l'habitude de les voir évoluer dans la principale artère de notre cité. Dans chaque voiture, personnes costumées correspondant à celle-ci. En tête, un groupe d'enfants également costumés, accompagnés de nos charmants musiciens de la localité, vont vous donner l'ambiance et le frémissement de ce magnifique défilé.

Le Président,
Joseph ORY

PEINTURE LETTRES PUBLICITÉ

Toutes publicités peintes sur véhicules et enseignes

28 rue Alain Gerbault

35100 RENNES

TEL.99.30.88.22

NUTRITION...

SANTÉ...

BUDGET FAMILIAL...

Une réunion d'information proposée à tous par la M.S.A., l'A.F.R., l'A.D.M.R., la D.A.S., est prévue :

- à LA BOUEXIERE
  le vendredi soir 27 novembre 1987.

Nous sommes tous concernés.

Bien choisir ce que l'on mange, c'est entretenir sa santé ; c'est la responsabilité de chacun, homme ou femme, jeune ou moins jeune.

Quelques règles d'hygiène alimentaire et des conseils pratiques pour mieux se nourrir, sans trop dépenser, seront donnés au cours de cette soirée par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Des tracts et affiches rappelleront la date quelques jours avant la réunion.

M.S.A. : Mutualité Sociale Agricole.
A.F.R. : Association Familiale Rurale.
A.D.M.R. : Aide à Domicile en Milieu Rural.
D.A.S. : Direction des Affaires Sociales.

Pour tous vos travaux de

CARRELAGE
MARBRE
TERRASSE
CHAPPE
ESCALIER sur voûte Sarrasine

R. GALLERAND
ARTISAN
La Préhaye - LA BOUËXIÈRE
35340 LIFFRÉ
99.62.64.22

LES AMIS DE LA MUSIQUE

Les personnes déléguées par le Maire pour représenter la commune au sein de l'association "les Amis de la Musique" sont :

- Madame BUISSON Nancy, domiciliée à "Grande Fontaine" - TEL. 99.62.63.61
- Madame MAINGUY Thérèse, domiciliée à "la Tigeardière" - TEL. 99.62.61.45

LA BOUËXIÈRE - ACCUEIL

COURS DE COUTURE ?

LA BOUEXIERE-ACCUEIL envisage l'ouverture de cours de couture dispensés par un professeur. Ces cours pourraient commencer début octobre.

La participation par séance de 2 heures serait de 20 F à 25 F, suivant le nombre de participantes.

Pour envisager une suite à ce projet, nous demandons aux personnes intéressées de retourner le coupon ci-dessous à l'une des personnes suivantes :

- Madame BEAUDOUIN - 8, rue Jean-Marie Pavy
- Madame LEFEVRE - 6, rue des Camélias.

LA BOUEXIERE-ACCUEIL - COURS DE COUTURE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Horaire souhaité (1) : Après-midi

Soir

NOUVELLE ASSOCIATION

"FRISE O CLIN" : ASSOCIATION AYANT POUR BUT DE PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON EN BOIS

Président : M. DOUCET Jean-Claude - "Chevré" - 35340 LA BOUEXIERE
TEL.99.62.65.60

VOUS DESIREZ CREER UNE ASSOCIATION DU TYPE LOI 1901

QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?

Les pièces à produire à Monsieur le Commissaire de la République sont les suivantes :

1°) Une déclaration faisant connaître le titre et l'objet de l'association, l'indication du siège social et ses établissements ainsi que les nom, prénom, date et lieu de naissance, profession et domicile de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction, avec l'indication de leurs fonctions dans l'association ;

2°) Deux exemplaires des statuts.

La déclaration et les deux exemplaires des statuts doivent être datés et signés par deux membres du bureau.

3°) Une demande d'insertion au Journal Officiel de la déclaration d'association.

L'association doit posséder un registre (qui peut être un simple cahier) sur lequel doivent être consignés au fur et à mesure les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association. Le représentant de l'association (Président) doit, sous sa responsabilité, coter et parapher lui-même ce registre qui est conservé, soigneusement tenu à jour afin d'être présenté à tout moment au siège social aux autorités administratives ou judiciaires qui en font la demande.

Tous les changements survenus dans l'administration ou la direction ainsi que les modifications apportées aux statuts de l'association doivent faire, dans les trois mois, l'objet d'une déclaration sur papier libre à la Préfecture.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, ADRESSEZ-VOUS AU MAIRE ; C'EST AVEC PLAISIR QU'IL VOUS AIDERA À CRÉER VOTRE ASSOCIATION.

POUR VOUS SERVIR,
LE MAIRE, ANDRÉ LOUAZEL.

L'ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE » DES ASSOCIATIONS

L'assurance couvrant la responsabilité civile des associations et de ses dirigeants n'est pas une obligation légale.

Mais qui songerait un instant à ne pas "s'assurer" à ce sujet ?

Pensons à l'énorme responsabilité d'un comité ou d'une association qui n'aurait pas souscrit un contrat couvrant sa responsabilité civile dans le cas d'incident ou d'accident !

Les conséquences en seraient dramatiques : versements des dommages et intérêts, par exemple, aux victimes des accidents ou incidents, **par l'association elle-même.** Mais avec quels fonds ? Si l'association est insolvable ce sont les dirigeants eux-mêmes qui, dans certains cas, sont poursuivis par les tribunaux...

Aussi, la solution de sagesse et d'efficacité consiste à couvrir la responsabilité civile de son association au moyen d'un contrat d'assurance bien adapté.

1°) **Un accident peut se produire au cours d'activités organisées par l'association** :

Il faut donc prévoir une garantie des responsabilité civile de l'association

Conseils pratiques :

- Recensez les activités habituelles et voyez si elles sont garanties ;
- Déclarez au préalable à votre assureur les manifestations exceptionnelles ou occasionnelles ;
- N'oubliez pas la garantie des intoxications alimentaires.

2°) **Un tribunal est susceptible de retenir la responsabilité de l'association ou de l'un de ses membres si la victime prouve une faute, une négligence ou une imprudence de la part : des organisateurs, de membres de l'association** :

- Faites garantir la responsabilité des personnes suivantes :
  - . l'association ayant souscrit le contrat, considérée comme personne morale ;
  - . ses dirigeants ;
  - . ses membres, dans le cadre des activités de l'association ;
  - . pendant leur service : préposés et salariés de l'association ;
  - . tous les auxiliaires à titre quelconque (aides bénévoles) ;
  - . les mineurs dont l'association a la surveillance (sorties organisées, éventuellement : garde d'enfant durant les manifestations).

- Faites garantir la responsabilité de l'association à l'égard des personnes ci-dessus :
  - . Vérifiez que le contrat considère toutes ces personnes comme des "tiers" entre elles. A défaut, la responsabilité d'un membre vis-à-vis d'un autre ne serait pas garantie.
  - . Contrôlez les montants des garanties.

3°) **Un permanent appointé victime d'un accident reçoit une indemnisation de la Sécurité Sociale. Mais, en cas de faute inexcusable ou intentionnelle, ou lors d'un accident de travail, la victime a la possibilité de demander au responsable de compléter les prestations versées par cet organisme** :

- Vérifiez que le contrat couvre l'association contre ces recours complémentaires.

4°) **Un bénévole est victime d'un accident** :

a) Il bénéficie de la loi sur les accidents du travail : situation identique à celle du permanent appointé (en cas de doute, renseignez-vous auprès de l'organisme de Sécurité sociale dont vous dépendez).

b) Le bénévole, permanent ou occasionnel, ne bénéficie pas de la législation sur les accidents du travail : les juges considèrent, en général, que l'association doit indemniser.

- En conséquence, l'assurance de responsabilité civile de l'association doit couvrir la responsabilité de cette dernière envers les bénévoles. Vérifiez que la garantie est bien accordée pour une aide bénévole régulière ou occasionnelle.
- Pour une indemnisation plus complète, vous pouvez souscrire une assurance "individuelle contre les accidents" qui prévoit des indemnités forfaitaires (capital en cas d'invalidité ou de décès, remboursement des soins).

5°) **L'association possède un ou plusieurs véhicules automobiles** :

- Assurance obligatoire de responsabilité civile auto.

6°) **L'association fait appel à autrui (membre ou permanent de l'association, organisme extérieur...) pour transporter des personnes dans des véhicules** :

Conseils pratiques :

- Vérifiez que le conducteur possède le permis de conduite approprié et en état de validité et que l'usage décrit au contrat d'assurance convient.
- N'acceptez pas un véhicule en mauvais état ou non apte à recevoir des passagers.

7°) **Dans certaines circonstances, on peut rechercher la responsabilité de l'association** :

- Faites inclure dans le contrat de responsabilité civile générale, la garantie de responsabilité de l'association du fait de véhicules ne lui appartenant pas.

8°) **L'association peut aussi être responsable du fait de ses locaux, en cas d'incendie ou d'explosion à l'égard du propriétaire, même si elle occupe les lieux à titre gratuit ; à l'égard des voisins** :

- Si le propriétaire et l'assureur ont consenti un abandon de recours : il est inutile de garantir cette responsabilité.
- Il n'existe pas d'abandon de recours : souscrire multirisques et demandez que le contrat comporte une clause de renonciation à recours contre les dirigeants, bénévoles, membres, autres organismes utilisateurs susceptibles de porter la responsabilité de l'incendie...

9°) **On recherche la responsabilité de l'association devant un tribunal, par exemple, à la suite d'un accident** :

- Souscrire la garantie "Défense et recours" de l'assurance de responsabilité civile.

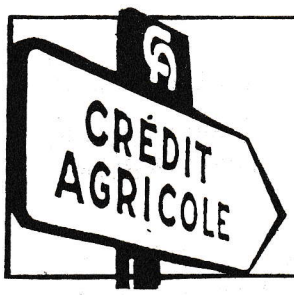

LE BON SENS EN ACTION
À LA BOUËXIÈRE

OUVERTURE DES BUREAUX :

MARDI : 9h à 12h - 14h à 17h
MERCREDI et JEUDI : 9h à 12h
VENDREDI : 9h à 12h - 14h à 18h 30
SAMEDI : 9h à 12h

Matériaux - Fers - Bois - Ardoises - Tôles
Fibrociment - Quincaillerie - Charbons - Fuel

S.A. HENRY

« La Rencontre » tél. 99.39.10.63
35140 SAINT-AUBIN DU CORMIER

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE DEVIENT

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale est transformé en **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** et est composé des personnes suivantes :

PRESIDENT : M. LOUAZEL André, Maire ;

VICE-PRESIDENT : M. SALIOT Georges, représentant les personnes âgées ;

MEMBRES : M. PERRUSSEL Théophile, Adjoint au Maire ;

M. COIRE Pierre, Adjoint au Maire ;

M. HOUGET Constant , Conseiller Municipal ;

Mme FOURCINAIS Marie-Josèphe, Conseillère Municipale ;

M. BOULLE René, représentant les personnes handicapées ;

Mme DUMONTET née BOUVRY Mireille, déléguée par le Maire ;

Mme HAVARD née BARDAINE Marie-Thérèse, déléguée des Associations Familiales.

N.B. : AUCUNE INFORMATION CONCERNANT LES RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LE C.C.A.S. NE VOUS EST COMMUNIQUÉE, ÉTANT DONNÉ LEUR CARACTÈRE STRICTEMENT CONFIDENTIEL.

LE MAIRE,
PRÉSIDENT DU C.C.A.S.

ETDE

ENTREPRISE TRANSPORT

et DISTRIBUTION d'ÉNERGIE

. **ELECTRICITE**	aérienne, façade, souterraine M.T/B.T
. **ECLAIRAGE**	public, terrain de sports, signalisation lumineuse
.	illuminations et maintenance
. **EQUIPEMENT**	poste transformation M.T/B.T
. **RESEAUX**	feeders, canalisation gaz
.	eau potable,assainissements par égouts
	chauffage urbain
. **GENIE CIVIL**	P.T.T., télédistribution

MELESSE Z.I. Les Landelles Tél. 99.66.99.55
CESSON-SEVIGNE Rue Chêne Morand Tél. 99.32.09.09

NOTRE STATION D'ÉPURATION

UNE BONNE NOTE

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
HYGIENE DU MILIEU

BILAN DE FONCTIONNEMENT

1986

STATION D'EPURATION

BOUEXIERE (LA)

Secteur: YM N° 19

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES:

TYPE DE STATION:.....Lit bactérien REFERENCE:...3503101
IMPLANTATION:.....Rte de l'Hallecotais
MILIEU RECEPTEUR:.....Rui./Veuvre/Vilaine
CAPACITE NOMINALE:..... 1000 EQ.HAB.... 54 KG DBO5/J.... 150 M3/J
ANNEE DE MISE EN SERVICE:...66-83 CONSTRUCTEUR: MG Epuratio
TYPE DE RESEAU:.....Séparatif EXPLOITANT:...Commune
MAITRE D'OEUVRE:.....Cabinet Bourgois

ORIGINE DE LA POLLUTION RECUE:

POPULATION AGGLOMEREE: (INSEE)...1056 (en 86) / (3 000 totale 86)
POPULATION RACCORDEE:...SEDENTAIRE:... SAISONNIERE:...
INDUSTRIES RACCORDEES: (Activité et évaluation de la charge de pollution lorsque elle est connue)...

ENTRETIEN ET CONDUITE DE STATION:

ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS:

Satisfaisant.

CONDUITE DE STATION:

Satisfaisante.

APPRECIATION GENERALE:

Classement de la station:...A2 (Classement identique en 85)

La station produit une bonne qualité d'eau traitée conforme aux objecti de rejet.

L'analyse de la dernière mesure des flux de pollution montre que cette install tion reçoit une charge polluante compatible avec une population voisine de 900 habitants.

L'exploitation de la station est satisfaisante.

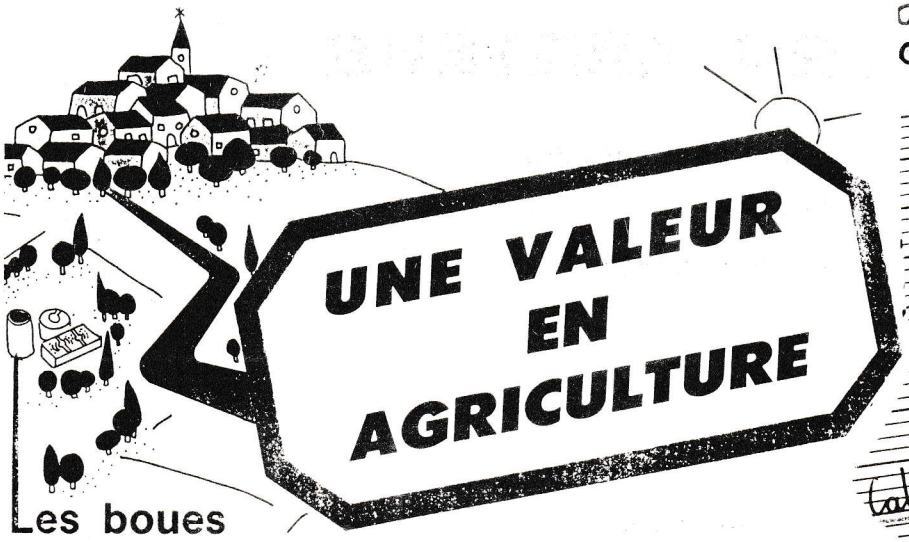

UNE VALEUR EN AGRICULTURE

Les boues de station d'épuration

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

La juste dose

Dans le cas de sols normalement pourvus en éléments fertilisants, les apports d'engrais doivent s'équilibrer avec les exportations par les cultures.
Le bilan de fertilisation s'établit en tenant compte des quantités apportées par les boues.
Calcul pour une boue à 5% d'azote : 10 m³ à 4% de matière sèche apportent 20 kg d'azote total.

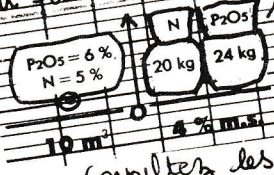

Consultez les conseillers agricoles pour vos bilans de fertilisation

DES TERRAINS BIEN CHOISIS, ... DES PRÉCAUTIONS.

L'épandage ne doit pas être à l'origine de nuisances excessives pour le voisinage ni d'une dégradation de la qualité des eaux. Ceci se traduit par le respect de quelques contraintes d'éloignement.

Il faut aussi tenir compte de la capacité d'absorption des sols, des types de cultures et des conditions climatiques.
L'enfouissement immédiat après épandage permet un meilleur profit de la valeur fertilisante en limitant, de surcroît, les nuisances.
L'épandage sur sols humides ou laissés nus est très déconseillé.

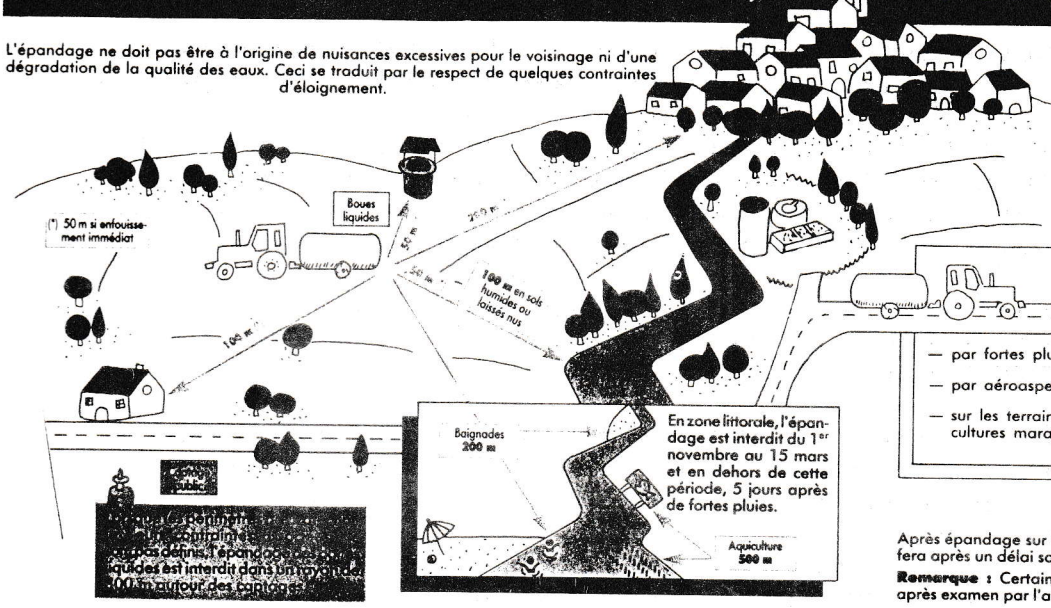

En zone littorale, l'épandage est interdit du 1er novembre au 15 mars et en dehors de cette période, 5 jours après de fortes pluies.

IL NE FAUT PAS ÉPANDRE :

- par fortes pluies ou gel intense
- par aéroaspersion
- sur les terrains qui seront affectés aux cultures maraîchères dans un délai de un an.

Après épandage sur les pâturages, la remise à l'herbe des animaux se fera après un délai sanitaire adapté, d'au moins 30 jours.

Remarque : Certaines de ces dispositions peuvent être aménagées après examen par l'autorité sanitaire.

LES BOUES D'ÉPURATION

Leur épandage permet l'apport d'éléments fertilisants utilisables par les cultures.

Selon leur forme, elles constituent un amendement comparable aux autres types d'apports traditionnels.

Elles sont caractérisées par leur teneur intéressante en matière organique, en azote et en phosphore.

La composition varie suivant le type de station d'épuration.

La rentabilité de l'épandage est fonction du coût du transport et de la concentration.

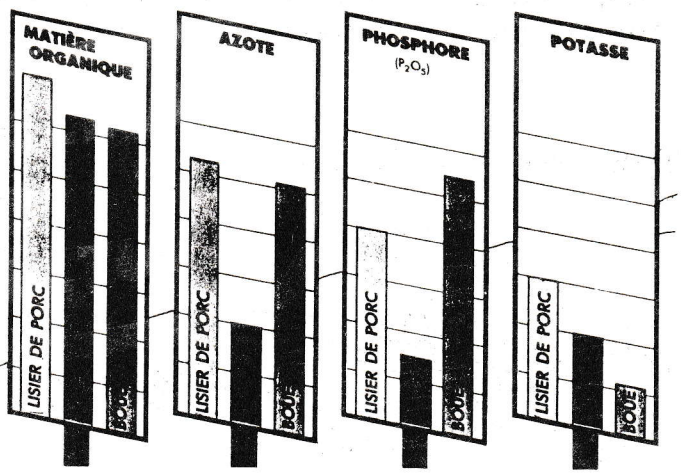

VALEUR AGRONOMIQUE indicative exprimée en % de la matière sèche.

Conception

Le producteur est responsable de la qualité de la boue livrée : il garantit la conformité du produit vis-à-vis de la norme AFNOR U 44-041.

Réalisation : D.D.A.S.S. d'Ille-et-Vilaine
Service d'Hygiène du Milieu
13, avenue de Cucillé, 35031 RENNES CEDEX
Téléphone : 99.02.93.86

LE COURRIER DU LECTEUR

Copie à la rédaction
du Bulletin Municipal

Monsieur LOUAZEL
Maire

LA BOUEXIERE

La Bouexière
le 15 juin 1987

Monsieur le Maire,

Cette lettre pour vous signaler que nous avons des problèmes d'alimentation d'eau depuis plus d'une année.

Nous constatons soit un manque de pression quotidien qui s'aggrave le week-end avec régulièrement l'impossibilité d'utiliser une douche, soit une coupure complète pendant plusieurs heures de l'alimentation en eau.

Nous vous avons déjà signalé à plusieurs reprises cet ennuyeux problème et nous aimerions que des mesures indispensables soient prises rapidement.

Nous sommes contribuables à part entière (impôts locaux bases sur robinets et sanitaires) et exigeons le même service pour chaque habitant de la Bouexière.

Nous n'accepterons plus ce laxisme des différents responsables concernés par la distribution d'eau. Si nous n'obtenons pas satisfaction rapidement, nous mettrons tous les moyens en oeuvre pour vous forcer à résoudre ce problème.

M. et Mme RODE
Bellevue
A. Rode

Mme Guesnal

Alain Poignant

Jean Denis

M. et Mme NICOLLE

M. et Mme DAVY

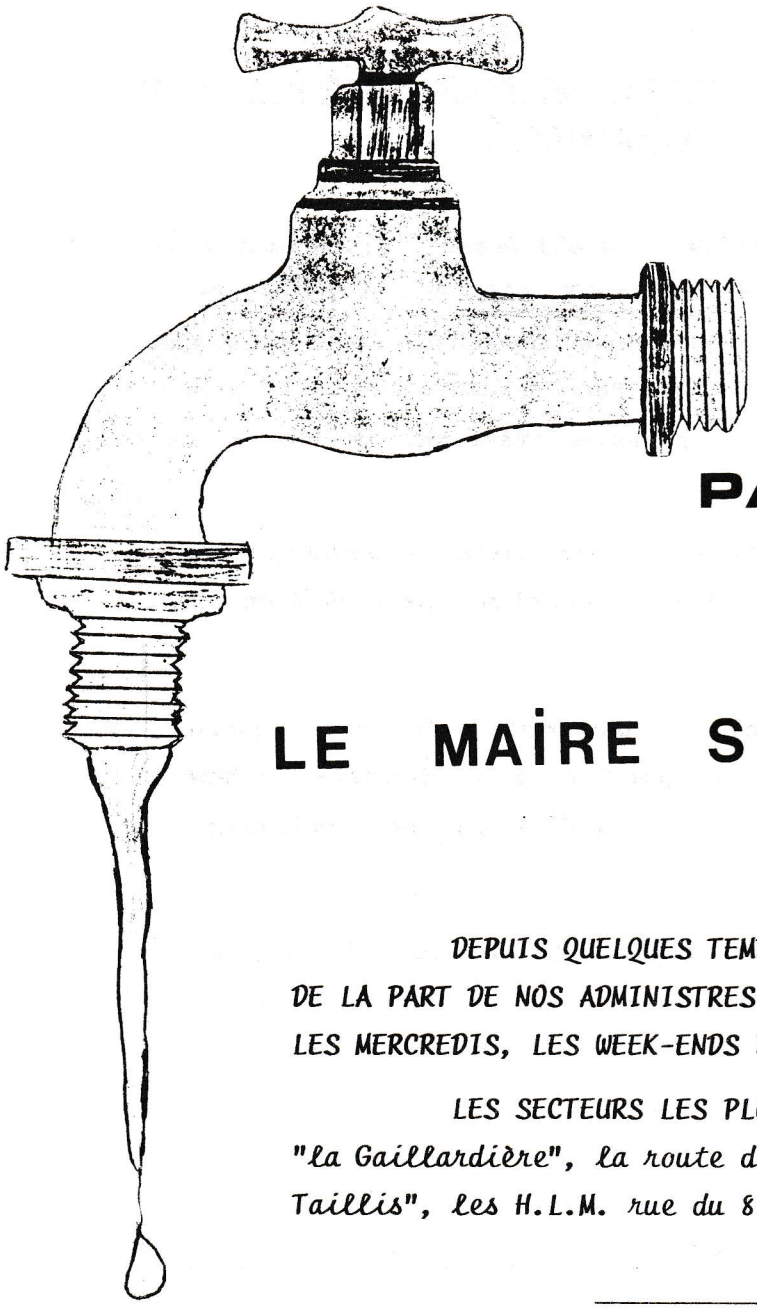

LA BOUËXIÈRE

PAS D'EAU

PAS DE PRESSION

LE MAIRE SE FÂCHE...

DEPUIS QUELQUES TEMPS, NOUS CONSTATONS UN GRAND MECONTENTEMENT DE LA PART DE NOS ADMINISTRES QUI SE TROUVENT PRIVES D'EAU, NOTAMMENT LES MERCREDIS, LES WEEK-ENDS ET JOUR FERIES.

LES SECTEURS LES PLUS TOUCHES SONT :
"la Gaillardière", la route de Châteaubourg, "Bellevue", "le Haut des Taillis", les H.L.M. rue du 8 mai 1945.

LA DISTRIBUTION.

- La campagne et les H.L.M. rue du 8 mai 1945 sont alimentés par le château d'eau de MARPIRE, d'une capacité de 400 m3.

- Le Bourg dépend de notre château d'eau sis à "Bellevue" (150 M3), qui est alimenté par la réserve d'eau située sur la Commune de SERVON-SUR-VILAINE (en limite de La Bouëxière), d'une contenance de 300 m3, alimentée quant à elle par CHATEAUBOURG.

POURQUOI SUBISSONS-NOUS CES MANQUES DE PRESSION DEPUIS PLUS D'UN AN, PARTICULIÈREMENT LES WEEK-ENDS ?

Le château d'eau de MARPIRE (400 m3) dessert les Communes de MONTREUIL-SOUS-PEROUSE, LANDAVRAN, CHAMPEAUX, MARPIRE, ST-JEAN-SUR-VILAINE, LA BOUEXIERE, LIFFRE, auxquelles se sont ajoutées depuis janvier 1987 les Communes de VAL D'IZE et LIVRE-SUR-CHANGEON, alors que nous remarquions déjà des difficultés de pression avant même l'adhésion de ces deux nouvelles Communes.

LIFFRE, dont la population est sans cesse croissante, consommait en 1984 : 127.000 m3 d'eau et en 1986 : 190.000 m3, soit 50 % de plus. COMBIEN EN 1988 ?

Pour toutes ces Communes, la consommation de pointe pendant les week-ends est de l'ordre de 1.700 m3 par jour ; le réservoir de MARPIRE ne contenant que 400 m3, il est nécessaire d'assurer un remplissage journalier 4 fois.

Lorsque le réservoir est au point le plus bas, la cote de niveau d'eau se trouve à quelques mètres du niveau des secteurs touchés de notre Commune, d'où BAISSE DE PRESSION.

LE MANQUE TOTAL D'EAU : CE QUI SE PASSE DEPUIS 1 MOIS DANS NOTRE COMMUNE.

LES CAUSES :

- RUPTURE DES CANALISATIONS. Obligation de couper des tronçons pour effectuer les réparations.

- PANNES DU CHÂTEAU D'EAU DE MARPIRE. Il est tombé plusieurs fois à sec suite au blocage du flotteur. A VOUS DE JUGER !

- CHÂTEAU D'EAU DE BELLEVUE. Il a été vidé pour nettoyer la cuve et ces travaux ont été réalisés sans que nous en soyons avertis.

- FUITE DE CANALISATION. Elle s'est produite aux abords du dépôt des Ponts-et-Chaussées (entre le Bourg et le village de Chevré), et a duré 3 jours. Les employés qui travaillaient à proximité n'ont rien signalé ! PANNE SECHE.

NOUS NE POUVONS PLUS SUPPORTER DE TELLES CARENCES.

Dès son retour, le Maire invite le représentant de la D.D.A., la Direction de la Compagnie Générale des Eaux et les membres de la Commission communale des réseaux, à assister à une réunion d'urgence programmée le 15 juin.

La D.D.A. propose de poser, sous les 15 jours, un surpresseur au château d'eau de LA BOUEXIERE, MAIS CELA FAIT DEJA DEUX ANS QUE NOUS ATTENDONS. De plus, vers septembre ou octobre prochains, il sera posé, sur 1,200 km environ, une canalisation de Ø 200, partant du "Petit Gasnier" (route de Vitré) pour aboutir près du village de "la Gaillardière".

DEPUIS CETTE REUNION, AUCUNE NOUVELLE !...

ET D'AUTRES PANNES SONT SURVENUES : mauvais fonctionnement des pompes du réservoir de SERVON. Le 2 juillet, l'agglomération n'a plus d'eau.

IL Y EN A RAS LE BOL !
LE MAIRE MENACE DE COUPER L'EAU A LIFFRE

Monsieur le Maire a adressé un courrier personnel au Président du Syndicat des Eaux de Châteaubourg, lui faisant part que la situation était devenue insupportable et qu'elle ne pouvait plus durer. Si des dispositions urgentes n'étaient pas prises, il coupera l'eau qui alimente la ville de Liffré.

LES SEULS REMÈDES :

Dans un premier temps :

- Mettre un surpresseur au château d'eau de LA BOUEXIERE (à faire de suite),
- La canalisation de diamètre 200 prévue du "Petit Gasnier" au village de "la Gaillardière" est insuffisante. Elle doit être prolongée jusqu'au château d'eau de LA BOUEXIERE (la réserve de SERVON ne devrait servir qu'en cas de secours).

Dans un deuxième temps :

- Le Syndicat doit prévoir à court terme la construction d'un second réservoir à MARPIRE, d'une capacité de 800 à 1.000 m3, car les besoins en eau de Liffré et des autres Communes deviennent de plus en plus importants.
Comment se fait-il que tous ces problèmes n'avaient pas été pensés par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture ?..

CHERS ADMINISTRÉS, SACHEZ QUE LE MAIRE N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUS CES MANQUES D'EAU ET QUE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, IL SE BAT AU SEIN DU COMITÉ.

DANS L'ATTENTE QUE VOUS SOYEZ SATISFAITS RAPIDEMENT DU SERVICE QUI VOUS EST DÛ, JE VOUS PRIE DE CROIRE À MON ENTIER DÉVOUEMENT.

LE MAIRE,

MAIRIE DE LA BOUEXIÈRE (I.-&-V.)

A.LOUAZEL

LE 12 AVRIL 1987

LES CLASSES 7 ont remporté un éclatant succès

La journée commença par une messe suivie du dépôt d'une gerbe au monument aux morts. Ensuite, accompagnés de M. le Maire et du doyen, M. Charles TILLON, les responsables se rendirent à la maison de retraite afin de rendre visite à Mme CHALMEL âgée de 90 ans et à la doyenne, Mlle GERNIGON qui a fêté ses 100 ans au mois de juin. Après avoir adressé tous les voeux à leurs aînées, les personnalités firent remettre, par un petit garçon de 10 ans, une gerbe de fleurs à chacune d'elles.

A midi, la photo traditionnelle fut prise dans la cour du foyer rural et c'est près de 300 personnes qui se retrouvèrent autour des tables où un copieux repas leur fut servi par le restaurateur, M. DORE.

M. le Maire, invité à prendre la parole, remercia les organisateurs pour l'avoir invité à présider "les classes 7". Il parla de chaque décennie. Il termina en disant à tous "RENDEZ-VOUS DANS 10 ANS".

La salle tout juste débarrassée, danseurs et danseuses s'enlacèrent au son endiablé de STAR MUSIC.

LE MAIRE

(Clichés B.M.)

Ci-dessus, nos jeunes et moins jeunes à table.

Ci-contre, Mme CHALMEL entourée de M. le Maire, de M. TILLON et du jeune Grégory DORE tenant la gerbe de fleurs.

La photo de groupe

(Cliché Norbert LARHER)

LE 26 AVRIL 1987

CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH

C'est en présence de plusieurs personnalités que le Maire, M. LOUAZEL, invité par l'association, prit la parole.

"L'école n'est pas un lieu figé... au contraire, c'est l'un des lieux les plus vivants de la cité, évoluant sans cesse... les écoliers s'y succèdent, les maîtres aussi... les méthodes de l'enseignement changent... cette évolution progressive s'est faite aussi et largement avec l'aide de la municipalité..."

Le Maire rappela les efforts réalisés par la municipalité depuis qu'il a été élu, c'est-à-dire depuis 16 ans. Vous pouvez le constater dans le tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCORDAIT		
	EN 1970	EN 1987
Fournitures scolaires (élémentaire)	9 F par enfant	150 F par enfant
Fournitures scolaires (maternelle)	/	150 F par enfant
Livres de lecture et jeux éducatifs (élémentaire)	/	50 F par enfant
Jouets de noël et jeux éducatifs (maternelle)	/	50 F par enfant
Subvention pour les repas	8 F par enfant	42 F par enfant
Livres de bibliothèque (élémentaire)	/	500 F (1 classe)
Classe de mer	/	225 F par enfant
Classe de neige	/	705 F par enfant
Classe informatique	/	2000 F (forfait)
Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles	/	53000 F pour l'année

Il continua en disant "*je suis fier que La Bouëxière soit parmi les communes les plus dynamiques du département dans ce domaine*". Il ajouta que toutes les classes avaient été repeintes et les tables changées. Tous ces efforts sont le signe de notre prospérité... et la façon de réaffirmer l'importance accordée à l'enseignement.

Après les discours, tout le monde se dirigea sous un chapiteau où était servi un copieux repas.

LE MAIRE

(Cliché B.M.)

Dans la cour de l'école, de nombreuses personnes se sont retrouvées (parents, anciens élèves, amis, etc...)

LE 13 JUIN 1987 A LIFFRE

TOURNOI DÉPARTEMENTAL DES POMPIERS

(Cliché Ouest-France)

Remise de la coupe au vainqueur

Le tournoi de football organisé par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de LIFFRE s'est déroulé le samedi 13 juin 1987. 48 équipes du département ont participé à cet après-midi sportif.

A l'issue du banquet réunissant plus de 800 personnes, ce fut la lecture du palmarès en tête duquel figurait le Centre de Secours de FOUGERES. De nombreuses coupes furent distribuées. Une de celles-ci fut offerte à notre compagnie en remerciement de la participation de trois de nos sapeurs-pompiers dans l'équipe de LIFFRE.

Maintes personnalités étaient présentes à cette manifestation. Nous notions la présence de M. LOUAZEL, Maire, venu assister nos Bouëxiérais.

LE MAIRE

PLATRERIE
GARDAN Auguste
"La Croix des Chesnôts"
LA BOUEXIERE Tél.99.62.62.10

MIEL-ABEILLES
LA SANTE PAR LE MIEL ET L'HYDROMEL
Maurice RENAUD
10, rue de Vitré - LA BOUEXIERE
Tél.99.62.63.89

LE 20 JUIN 1987

PLUS DE 300 PERSONNES SONT VENUES APPLAUDIR LE SPECTACLE DE L'ÉCOLE DE DANSE

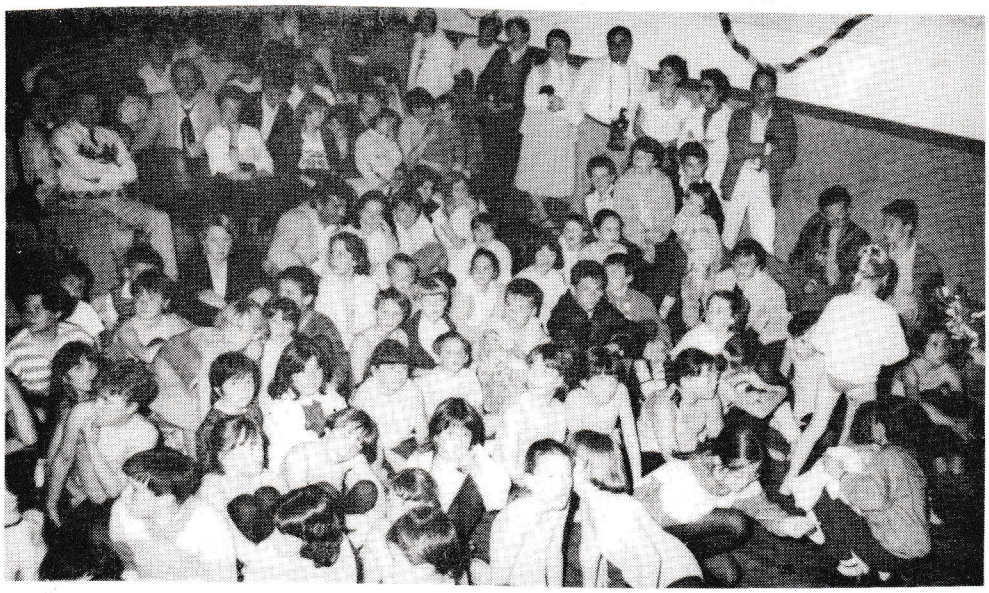

(Cliché B.M.)

Vue sur une partie de la salle

Le samedi 20 juin, dans la salle du Foyer Rural, Lydie PERRUSSEL présentait son spectacle de fin d'année. Les enfants, plus de cent inscrits, ont pu évoluer devant leurs parents et amis venus très nombreux les applaudir.

Le spectacle remporta un éclatant succès. Après la présentation, petits et grands se succédèrent sur la scène pour interpréter : SONATE ESPAGNOLE - SOUS LES TROPIQUES - NEGRITA - JUST A GIGOLO - NOSTALGIE DE VENISE - GOURMANDISE D'UN SOIR - QUATRIEME DIMENSION - LES P'TITS LOUS et ALPHA. Au cours de la deuxième partie, les présentations suivantes : DUO - CELIMENE - TROPICANA - FEMINA - TRISTANA - BLONDE OU BRUNE - FRENCH CANCAN - JEUX ET MARIONNETTES - BALLET ORIENTAL et US ARMY furent également très appréciés, et principalement e FRENCH CANCAN que nos artistes exécutèrent une seconde fois à la demande des spectateurs. Sous les applaudissements de la foule, toutes nos danseuses et danseurs, accompagnés de Lydie, se retrouvèrent sur la scène pour le FINAL.

(Cliché B.M.)

Un groupe de danseuses

(Cliché B.M.)

Présentation du FRENCH CANCAN

A la fin de la représentation, Monsieur le Maire prononça un discours dont voici quelques extraits :

"*Nous venons d'admirer ensemble le spectacle de fin d'année préparée par Lydie PERRUSSEL... Cette fête, longuement préparée, a fait l'objet de plusieurs séances de mise au point et de répétitions.*

En tant que porte-parole de vos parents et amis, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier Mlle PERRUSSEL de sa gentillesse et de son dévouement et pour lui adresser toutes nos félicitations pour la qualité de son spectacle. Tous nos compliments ainsi que nos encouragements aux danseuses que nous avons admirées dans leurs gracieuses évolutions et que les chaleureux applaudissements d'un public venu nombreux ont récompensées de leurs efforts.

Permettez-moi les enfants et vous, Mademoiselle, de vous féliciter et de vous souhaiter de bonnes vacances.

Lydie, le spectacle que tu viens de nous présenter, tant par sa grandeur que sa beauté, nous a enthousiasmés... Après cinq années passées ensemble, tu vas nous quitter. Tu sais, nous te regretterons beaucoup... Reçois, au nom de la municipalité et en mon nom personnel, ce trop modeste bouquet de fleurs".

Remerciements à Madame ROBINAULT et à Monsieur ROBERT pour leur aide à l'organisation de ce spectacle.

LE MAIRE

DÉJÀ, NOUS VOUS INFORMONS QUE LYDIE PERRUSSEL SERA REMPLACÉE PAR CLAUDE GUYOMARD. LES COURS REPRENDRONT EN SEPTEMBRE PROCHAIN. PARENTS, PRENEZ NOTE, UNE RÉUNION D'INFORMATION AURA LIEU, À LA SALLE COMMUNALE :

LE VENDREDI 4 SEPTEMBRE 1987, À 20 HEURES 30

LE 24 JUIN 1987

A LA MAISON DE RETRAITE

LES 100 ANS DE MLLE GERNIGON

LE 24 JUIN 1887, A PLEUMELEUC (I & V), NAISSAIT MODESTE GERNIGON

Mercredi 24 juin, tout le monde s'activait à la préparation de la petite fête organisée à l'occasion du Centenaire de Mlle GERNIGON. C'est devant les membres du Conseil d'Administration, le personnel de l'établissement et les pensionnaires, que M. LOUAZEL s'adressa à Mlle GERNIGON entourée de sa famille.

"C'est avec déférence et émotion que nous célébrons aujourd'hui, au milieu des vôtres, votre centième anniversaire...

Depuis déjà plusieurs années, vous vivez parmi nous dans notre maison de retraite de La Bouëxière dont je crois pouvoir dire **"LA MAISON QUI FAIT DES CENTENAIRES"**.

La respectueuse admiration que nous éprouvons pour votre personne nous fait vous contempler, non seulement comme le témoin d'une vie, la vôtre, mais aussi comme celui de notre histoire à tous.

Au fond, ce qui fait vieillir, ce n'est pas de prendre de l'âge, mais de déserter son idéal. Or, je crois savoir qu'une étonnante force d'âme a toujours animé votre vie, même aux jours sombres que vous avez connus. Pendant un siècle, vous avez partagé avec vos compatriotes bien des incertitudes, bien des tourments, bien des luttes. La vie n'a pas toujours été une fête et pourtant vous êtes sortie victorieuse du combat...".

(Cliché B.M.)

On voit M. le Maire prononçant son discours et, devant lui, Mlle GERNIGON, entourée de sa famille

Il termina en disant que les membres du Conseil d'Administration et le personnel de la maison de retraite étaient particulièrement heureux de fêter à Mlle GERNIGON cet inestimable anniversaire et il leva son verre en son honneur en lui disant **"A L'ANNEE PROCHAINE"**.

LE MAIRE

LE 27 JUIN 1987

NOS POMPIERS EN MANOEUVRE

UNE PREMIÈRE DANS NOTRE COMMUNE

L'étang de Chevré étant complètement aménagé, il était nécessaire d'assurer la protection des nombreux pêcheurs et promeneurs fréquentant nos berges. Aussi, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un bateau plastique avec moteur. Ce matériel permettra à nos sapeurs-pompiers de porter secours aux personnes en danger.

C'est pourquoi, le 27 juin, un exercice de sauvetage a eu lieu aux abords du Pont-Romain. Le Maire assistait aux manoeuvres.

LE MAIRE

(Cliché B.M.)

Nous voyons ici trois de nos sapeurs-pompiers, équipés de leurs gilets de sauvetage, se diriger vers le lieu de l'accident.

(Cliché B.M.)

En quelques minutes, le mannequin fut ramené sur la berge et transporté dans l'ambulance.

LE 28 JUIN 1987

FÊTE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

La fête de fin d'année scolaire s'est déroulée sous un soleil resplendissant donnant plus d'attrait au défilé des vélos et tricycles superbement fleuris, parcourant les rues du bourg, précédé du petit train qui a roulé tout l'après-midi, promenant petits et grands pour leur plus grand plaisir.

Sur le parking du stade municipal, de nombreux stands ont permis à chacun de tenter sa chance ou de faire preuve d'adresse. Le gymkana vélo a également connu un grand succès.

RESULTAT DE LA TOMBOLA : n° 308 - balancelle ; n° 1758 - chariot bar ; n° 2240 - radio-réveil ; n° 1341 - sac à dos ; n° 2112 - coffret stylo.

Tous les numéros se terminant par zéro gagnent un lot.

Les lots sont à retirer à l'école avant le 30 septembre.

(Cliché B.M.)
Une vue de la foule

(Cliché B.M.)
Le petit train qui a fait son plein

(Cliché B.M.)
Nous apercevons M. LOUAZEL ainsi que M. MELIN, directeur de l'école

DÉPART DE M. MELIN

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

(Cliché Ouest-France)

A l'occasion du départ de M. MELIN, Directeur de l'Ecole Primaire Publique, admis à faire valoir ses droits à la retraite, une sympathique manifestation avait lieu à la salle communale le dimanche 28 juin. Beaucoup de monde avait répondu à l'invitation de M. le Maire.

Après avoir retracé la carrière de M. MELIN, lequel commença à enseigner à DOURDAIN, puis DOL-DE-BRETAGNE, LA SELLE-EN-COGLES, SAINT-CHRISTOPHE DE VALAINS, PARCE, FOUGERES, pour arriver en septembre 1979 à LA BOUEXIERE, M. LOUAZEL continua son discours ainsi :

"Tout au long de ce parcours, vous avez exercé votre métier avec une bienveillance naturelle qui n'en est pas moins méritoire ; vous avez su vous faire aimer et respecter des enfants et apprécier de leurs parents ainsi que de vos collègues.

Par ailleurs, vos connaissances en de nombreux domaines, cette polyvalence acquise au fil des années a été précieuse à vos jeunes enseignants, lesquels n'hésitaient pas à solliciter vos avis et vos conseils dans leurs rares moments d'embarras.

En ce qui concerne vos relations avec les membres du Conseil Municipal et moi-même, elles ont toujours été constructives et ce, dans l'intérêt de l'école. Par nos aides financières, nous pensons vous avoir donné les moyens de dispenser un meilleur enseignement. Nous tenons aussi à vous remercier de votre collaboration à l'agrandissement du groupe scolaire et à son embellissement, au côté de vos collègues et du comité de parents d'élèves.

Et voilà que votre carrière touche à sa fin et que, soudain, votre rôle nous paraît indispensable. Vous êtes pour nous une sorte d'institution permanente : avec un bel égoïsme, et aussi une certaine injustice, nous ne reconnaissons vos mérites que lorsque nous allons en être privés. Plus qu'un métier, vous avez exercé une fonction, mais la fin de cette fonction n'est nullement la fin de nos relations, puisque vous avez gentiment proposé de mettre vos connaissances au service de l'association pour l'informatique, ce dont nous vous remercions".

Une heureuse et longue retraite fut souhaitée à M. MELIN et de magnifiques ouvrages littéraires lui furent offerts. Un vin d'honneur clôturait cette cérémonie.

LE MAIRE

NOS COMMERCES

DU CHANGEMENT - DU NOUVEAU

À LA GALERIE DU COMMERCE

Depuis le 6 mai dernier, dans son nouveau magasin, Monsieur BERTIN Yves tient à votre disposition de nombreux articles de LIBRAIRIE - PAPETERIE - MAROQUINERIE ainsi que DISQUES et CASSETTES.

Téléphone : 99.62.61.72

ENTREPRENEUR DE TAXI

Nous vous informons que Monsieur GUILLEUX Pierre a cessé son activité d'entrepreneur de taxi - ambulance. Il est remplacé par M. REBOURS Serge domicilié à Sérigné en LA BOUEXIERE.

Téléphone : 99.68.49.63

LE BULLETIN MUNICIPAL SOUHAITE LA BIENVENUE À MM. BERTIN ET REBOURS.

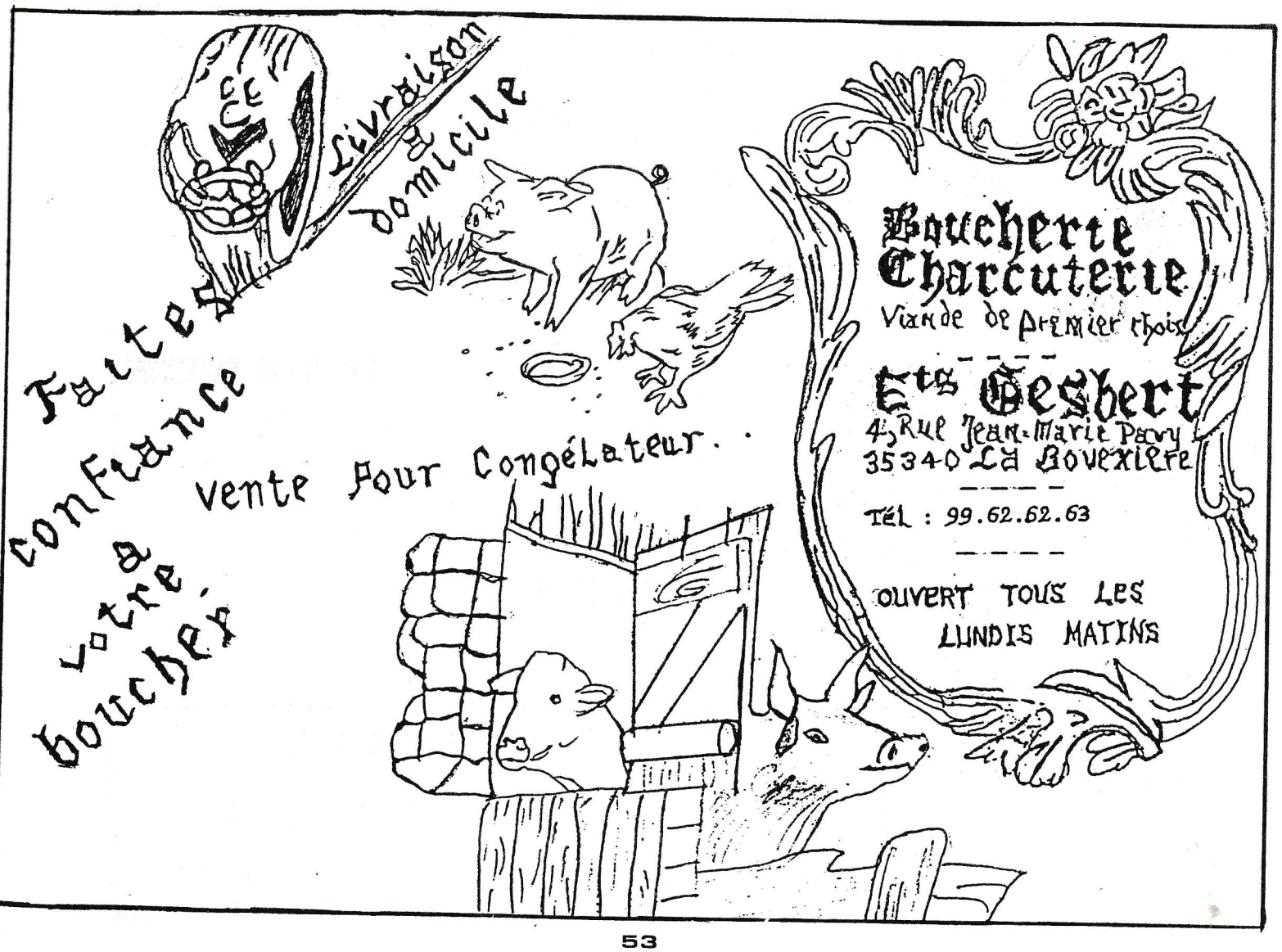

Crédit Mutuel
une grande banque.
2, rue de Rennes
35340 LIFFRE
Tél. 99.68.32.17

BANQUETEL
Tapissier - Litier
Revêtement de Sol
Neuf et Réfection
Tél. 99 00 37 95
Centre Commercial Le Prieuré
35220 CHATEAUBOURG
Sommiers
Matelas
Fauteuils
Chaises
Sièges
Stores
Bâches
Rideaux

VOUS AVEZ UN PROBLÈME POUR ENTRETENIR VOS RUES, VOS PLACES, VOS USINES, L'ENLÈVEMENT DE GRAVILLONS...
l'Entreprise Maurice THÉAUD
EST À VOTRE DISPOSITION
FAHINEUC -B.P. 6
35290 SAINT MEEN LE GRAND TÉL. 99.09.62.96

CHAUFFAGE/SANITAIRE
ENTRETIEN/INSTALLATION
DÉPANNAGES
RÉGULATION
TÉL. 99.60.75.13
G. CHEVANCE
4, Allée du Chêne Vert
B.P. 19 35650 LE RHEU

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE - CUISINE SUR MESURE
FABRICATION ARTISANALE
JOSEPH PIROT
"BELLEVUE" - LA BOUËXIÈRE - TÉL. : 99.62.63.87

ENTREPRISE **SOURDRILLE**
TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT
Tél. 99.00.33.09 35220 SAINT-DIDIER

INFORMATIONS-INFORMATIONS

C I P BRETAGNE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

COMMUNIQUÉ

L'IMPOT FACILE, EN DOUZE MOIS !

Vous avez jusqu'au 10 Octobre pour adhérer au système de la mensualisation auprès de votre percepteur.

Si vous avez payé 6 800 Francs d'impôt en 1986, et si votre impôt s'élève à 7 600 Francs en 1987, votre prélèvement mensuel sera de :

	Mensualisé	Montant cumulé	Non mensualisé assujetti aux tiers	Montant des tiers
Janvier	680 F.			
Février	680 F.	1 360 F.	15 Février	2 244 F.
Mars	680 F.	2 040 F.		
Avril	680 F.	2 720 F.		
Mai	680 F.	3 400 F.	15 Mai	2 244 F.
Juin	680 F.	4 080 F.	Montant cumulé	4 488 F.
Juillet	680 F.	4 760 F.		
Août	680 F.	5 440 F.		
Septembre	680 F.	6 120 F.	15 Septembre	3 112 F.
Octobre	680 F.	6 800 F.	Montant cumulé	7 600 F.
Novembre	680 F.	7 480 F.		
Décembre	120 F.	7 600 F.		

Dès votre calcul d'impôt, vous pouvez vous-même fixer le prélèvement et répartir votre charge de façon régulière jusqu'au 8 Décembre.

CDHAR

INFORMATION - LOGEMENT

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'HABITAT ET D'AMÉNAGEMENT RURAL TIENT UNE PERMANENCE MENSUELLE :

TOUS LES 1ER VENDREDI DU MOIS

LIFFRE

(SALLE WENDOVER)

Ces Permanences s'adressent aux personnes désirant construire ou améliorer leur logement, le C.D.H.A.R. leur permettant d'obtenir :

- *des renseignements sur les différentes aides financières : prêts, primes, subventions, allocation-logement, Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.), avantages fiscaux etc. ,*
- *des conseils sur le choix de la solution financière ou technique la mieux appropriée à l'opération et à la situation de l'intéressé (possibilité de visite technique sur place) ,*
- *une assistance pour constituer les dossiers et résoudre les problèmes administratifs et juridiques.*
- *une information sur les aides spécifiques concernant les logements locatifs.*

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

C.D.H.A.R. TÉL 99 31 63 14

SIEGE ADMINISTRATIF :

27, BOULEVARD SOLFÉRINO

35 000 - RENNES

La Carte Santé

Chaque individu a des besoins alimentaires propres qui dépendent notamment de l'âge et de l'activité.

ATOUT FORME

Bien manger, c'est manger de tout, en puisant chaque jour au cours des trois repas dans les six groupes d'aliments :

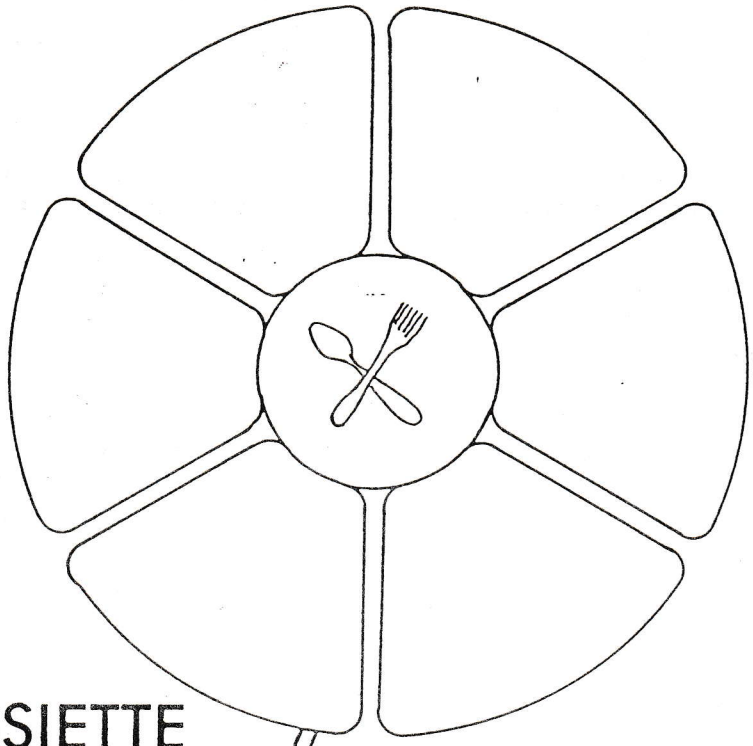

L'ASSIETTE DU JOUR

Chaque jour, il est raisonnable de manger :

PLUSIEURS FOIS

- du lait et des produits laitiers
- des fruits et des légumes crus
- du pain
- de l'eau.

UNE FOIS

- de la viande ou du poisson ou des œufs
- des légumes cuits
- des pommes de terre ou des pâtes, du riz, des légumes secs.

MODÉRÉMENT

- du sucre (attention aux boissons sucrées...)
- des matières grasses (charcuterie...).

Média-Graphic, Rennes

ATTENTION AUX FEUX DE FORÊTS

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE PERMANENT RELATIF À LA PROTECTION DES FORÊTS ET DES LANDES CONTRE L'INCENDIE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 1981

Il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires ou leurs ayants-droits, de porter ou d'allumer du feu dans l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements, ainsi que des landes et maquis.

Du 1er mars au 30 septembre, il est interdit à quiconque de fumer à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements, landes et maquis, ainsi que sur les voies publiques les traversant.

A toute époque de l'année, il est interdit sur les mêmes terrains :

- d'abandonner ou de jeter des allumettes, cigares, cigarettes, ou objets inflammables qui ne seraient pas complètement éteints au préalable ;

- d'utiliser des pièces d'artifice, des mèches soufrées, des allumettes-bougies, des barbecues, et tous autres instruments destinés à porter ou allumer du feu et qui ne seraient pas munis de dispositifs efficaces pour empêcher totalement la communication du feu.

Quelles que soient les circonstances ou la saison, à l'intérieur ou à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, bruyères, plantations ou reboisements, les feux ne pourront être allumés qu'en des emplacements soigneusement débroussaillés, y compris une bande de 2 mètres au moins de largeur tout autour des foyers.

Les feux seront continuellement surveillés et ils ne pourront être abandonnés qu'après complète extinction, naturelle ou provoquée. L'enfouissement et la dispersion des braises sont interdits.

Les accotements, fossés, remblais, talus ou banquettes des voies publiques qui traversent des zones de bois et de landes classées comme particulièrement exposées aux incendies, devront être complètement débroussaillés et fauchés avant le 1er mars de chaque année.

L'observation de ces prescriptions n'entraîne aucune exemption des responsabilités civiles et pénales, qui seraient encourues par les responsables d'incendie, causés par des feux qui auraient été autorisés et convenablement allumés et surveillés.

S.A. IMPRIMERIE COCHEREAU
Claude WOISSELIN

TYPO-OFFSET TOUS TRAVAUX COULEUR
REVUES - CATALOGUES

6, avenue du Mail - 35000 RENNES - Tél. 99.59.32.12

M. ORY Gérard vous raconte...

Une exploitation agricole à travers les âges : le Bertry

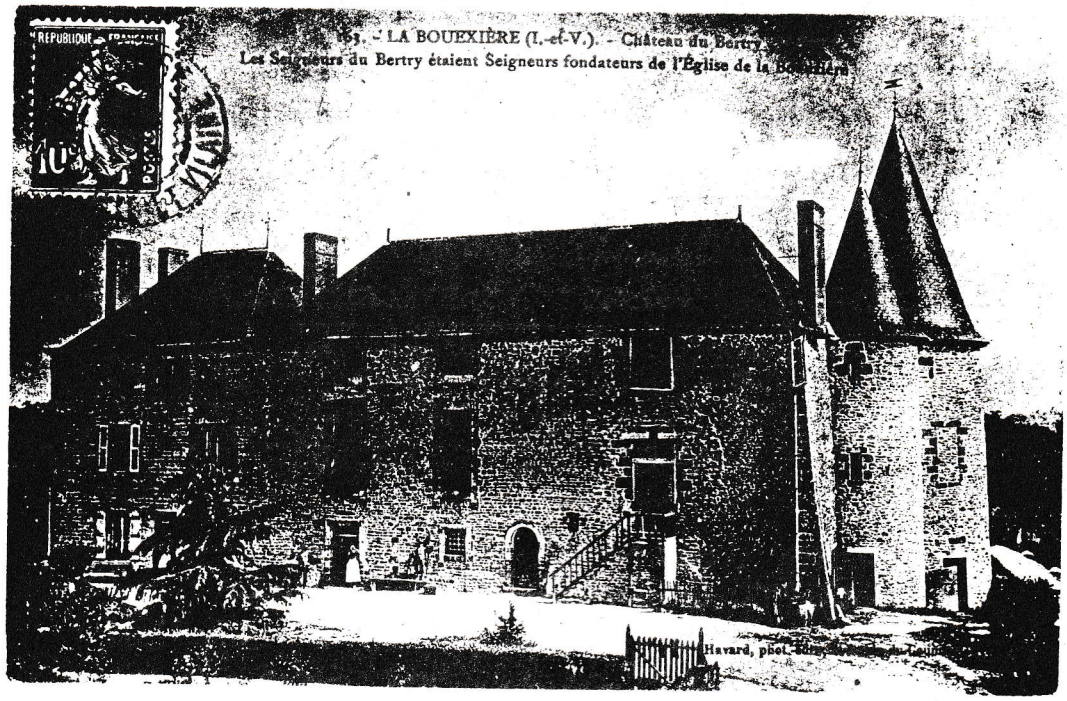

Qu'est-ce que le Bertry ? C'est l'ensemble constitué d'une part d'une habitation, d'autre part de terres exploitées par des personnes qui sont des agriculteurs et des éleveurs.

Quand le Bertry apparait-il pour la première fois dans des documents écrits ? En 1397, Alain d'Iffer est le propriétaire du Bertry. La famille Iffer a sa source au village d'Iffer en Acigné. Mathieu d'Iffer est cité dès 1243 comme propriétaire du manoir et de la terre qui lui a donné son nom. Ceci doit être mis en relation avec la mise en place en Bretagne d'un pouvoir politique centralisé. Entre 1213 et 1237, c'est le règne du duc Pierre de Dreux dit Mauclerc. A l'instigation de Philippe Auguste, un prince capétien descendant du roi Louis VI le Gros a été mis sur le trône du duché de Bretagne. Le baron de Vitré André, fortifie sa châtellenie de Chevré en

rivalité avec Saint Aubin du Cormier créé par Pierre Mauclerc en 1223. En 1331, des descendants de Mathieu d'Iffer habitent la Dobiaye près de la Bouëxière. La paroisse est mentionné dans des documents écrits dès 1165. L'acte du 13 février 1331 relate les conditions de l'accord établi entre Guy IX sire de Laval et Vitré et, donc seigneur de Chevré et Raoul d'Iffer pour transporter au profit du domaine de la Dobiaye les droits que ce dernier avait sur le domaine de Raoul de la Broce. Le 14 avril 1377 Guy XII confirme les droits d'usages de messire Acarie d'Iffer à la Dobiaye, Guillaume de la Tousche Abelin le sénéchal de Vitré et Guillaume de Cornillé le chastelain de Chevré en ont fait information. C'est donc à partir de la Dobiaye que la possession du Bertry se réalise. En 1397, le duché de Bretagne est au main de Jean IV. Le duc s'était enfui de l'autre côté de la Manche le 28 avril 1373 car les bretons ne voulaient plus de lui parce que, après avoir fait hommage à Charles V roi de France le 13 décembre 1366, il avait traité avec Edouard III roi d'Angleterre le 19 juillet 1372 Les bretons étant hostiles à la réunion du duché à la couronne, Jean IV put rentrer dans son duché en 1379. Jean IV en 1394 déclare « qu'il estait bien suffisant pour faire justice en son pays ». En 1395, le sénéchal de Rennes ajoute « que le duc de Bretaigne estait aussi bien roy en son pays comme estait le roy à Paris ». Les seigneurs de la baronnie de Vitré sont à Laval. Le royaume de France est en pleine guerre de cent ans. « Ce sont les malheurs de la royauté qui ont fait la force et la durée de la dynastie bretonne » (M. Planiol). Jean V qui succède à Jean IV en 1399 et qui règnera jusqu'en 1442 fait bénéficier la Bretagne d'une grande stabilité politique. Le souverain détient le pouvoir en

vertu d'attributs personnels héréditaires. En 1443, Guy de Taillis héritier des Iffer est à la fois le possesseur du village d'Iffer, de la Dobiaye et du Bertry. Il y a un mouvement d'appropriation en direction d'un centre qui organise les différentes terres.

Comme le note Guillotin de Corson dans le tome VI du Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, « Taillis a donné son nom à une vieille famille figurant honorablement dès le XIe siècle à la cour du baron de Vitré ». Après Guyon de Taillis, le Bertry passe successivement de Jean Boutier à Louis et Guyon Boutier. Le 6 décembre 1491, Anne de Bretagne fille du duc François épouse Charles VIII roi de France. Le 21 septembre 1532, la Bretagne est unie à la couronne de façon définitive. Le roi est le premier en raison d'un mandat divin. Entre temps, en 1513, la terre du Bertry est échue aux Thierry de la Prévalaye. Le centre de la vie économique et sociale est dans la ville Michel Thierry habite le manoir de la Prévalaye situé en Toussaints paroisse de Rennes. Avant sa mort en 1549, François Thierry seigneur de la Prévalaye déclare ses biens en 1542 ; « Cy après sont les déclarations, mine et dénombrement des maisons, terres, fiefs, bailliage et juridictions que François Thierry escuyer seigneur de la Prevalaye tient et confesse noblement de Monseigneur le dauphin et duc [Henri fils de François I roi de France et Claude de France sa femme, petit-fils d'Anne de Bretagne] sous sa cour et seigneurie de Saint Aubin du Cormier au devoir ci après déclaré. Premier le lieu, manoir maison hébergement motte douve anciennement verger jardin bois garennes et chênaie du lieu du Bertry et la moitié de l'étang riverain devers la maison tant en fonds que eau... ». Son fils Julien Thierry en hérite. Dans l'exercice du pouvoir le

souverain se sert de toute une hierarchie à laquelle il délègue une partie du pouvoir. Ce n'est pas sans conflit En 1596, deux seigneurs Gilles Satin et Eustache du Han se disputent les prééminences dans l'église de la Boüexière. Ecuyer et seigneur de la Teillais Gilles Satin est un protestant. Le Bertry est passé par alliance aux du Han de Montreuil Le Gast à la fin du XVI ème siècle. En effet, le père d'Eustache du Han, René du Han, s'est marié en 1554 avec demoiselle Marguerite Thierry dame du Bertry. Après son père, Eustache du Han est conseiller au Parlement de Bretagne depuis 1581. Les prétentions contradictoires du seigneur du Bertr à cause de sa terre de la Dobiais et du seigneu de la Teillais qui possède le fief du bourg nécessit un procès-verbal de l'état de l'église de la Boüexière ordonné par Messieurs du Parlement de Bretagne. « Devant la porte méridionale de l'église, au lieu accoutumé pour rendre la justice étaient présents les sieurs de Launay et de la Teillais. Aussitôt commence une visite minutieuse des faits et objets capables d'éclairer la religion de juges sur le grave litige qui séparait nos deux hauts et puissants seigneurs » (Abbé Fouquet, B. P.) Chacun des seigneurs montre les signes honorifique décorant l'enceinte du temple, en particulier les armoiries. « Pour supplément d'information et sur la demande des parties, les commissaires se transportent ensuite successivement dans les différentes maisons du bourg, pour savoir des habitant de qui ils relèvent. La réponse fut unanime. « Nous relevons, dirent-ils, du fief et bailliage de la Boüexière, appartenant à M. de Launay. C'est à lui ou à sa dame, ou à son sergent que nous avons toujours payé nos droits et rentes.

D'ailleurs, le manoir de la Boüexière possédé par Raoul de la Boüexière forestier du Duc de Bretagne dès 1155 est uni à la seigneurie de la Dobiaye depuis 1513. Ces signes qui sont conservés dans l'église possèdent un sens immémorial pour les Boüexiérais. Le pouvoir appartient au conseiller du Roi en sa cour de Rennes. Le procès dura depuis 1596 jusqu'à 1628, année du mariage de Charles de la Belinaye petit-fils de Gilles Satin avec Catherine de Launay petite fille d'Eustache du Han. Jean du Han seigneur du Bertry qui gagna le procès maria sa fille avec le vaincu. Cet honnête homme était conseiller au parlement depuis 1615. En août 1638, son fermier du Bertry maître Julien Des Champs sieur de la Foullerie guérit par miracle de la peste, l'épidémie n'ayant cessé depuis juillet 1631. Il partit aussitôt en pélérinage à Sainte Anne d'Auray et offrit un ex-voto. En 1645, le Bertry appartient toujours à Jean du Han qui est mentionné dans les registre paroissiaux de la Boüexière. Claudine de Goulaine veuve depuis 1649 conserve le bien de son mari jusqu'en 1660. En 1666, Henri Bourdon avocat vend le Bertry à Bertrand de Poix et Marguerite Le Metayer seigneur et dame de Neuville. Bertrand de Poix est le fils de René de Poix qui a construit le beau château du Carfour en la Boüexière. Bertrand en devint propriétaire en 1657 par le partage des biens entre lui et son frère Renaud. Celui-ci était un des conseillers du Parlement de Rennes. « De Poix ... n'est pas sçavant, mais a bons sens et est des plus forts de sa compagnie » Après son mariage en 1651, Bertrand de Poix habita la Boüexière, un premier enfant né à la Boüexière advenant en 1657.

A SUIVRE

"J'Ai LU POUR VOUS"

PIERRE MEHAIGNERIE
PREND DES MESURES POUR LES ACCÉDANTS EN DIFFICULTÉ LES PLUS MODESTES

Conscient des problèmes dramatiques que rencontrent beaucoup de familles qui ont accédé à la propriété entre 1981 et 1984 avec des taux élevés et des progressivités de remboursement fortes, le Gouvernement a pris en septembre et décembre dernier des dispositions pour leur venir en aide.

Le dispositif est complété aujourd'hui par deux mesures importantes visant à stabiliser le niveau d'endettement et à résolvabiliser les emprunteurs les plus modestes qui ont des prêts PAP.

Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de l'Equipement et du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, annonce les deux décisions suivantes :

- d'une part, la progressivité de remboursement des bénéficiaires des prêts PAP dont le taux d'endettement est supérieur à 37 % de leur revenu sera ramenée à 2,75 % par an, contre 4 % auparavant ;

- d'autre part, ces mêmes emprunteurs PAP bénéficieront à compter du 1er juillet prochain d'un complément mensuel d'APL. Cette aide supplémentaire sera proportionnelle à la différence entre leur taux d'effort propre et le seuil de 37 %.

Ces mesures complètent le dispositif déjà mis en oeuvre et permettront à de nombreuses familles dont la situation est aujourd'hui très difficile de voir leurs charges de remboursement réduites de façon significative.

REMPLACEMENT GRATUIT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ DÉLIVRÉES À DES MINEURS DONT LA PHOTOGRAPHIE N'EST PLUS RESSEMBLANTE

Par circulaire du 28 avril 1987, M. le Ministre de L'intérieur a décidé de remplacer, sans perception du droit de timbre, les cartes nationales d'identité délivrées à des enfants, lorsque la photographie a cessé d'être ressemblante.

La date d'expiration de validité de la nouvelle carte sera, en conséquence, celle de la carte remplacée.

La mention "droit de timbre précédemment acquitté" sera alors apposée à l'emplacement réservé sur la carte pour recevoir le timbre fiscal par les autorités habilitées à délivrer le document. L'ancienne carte devra être jointe à la demande de remplacement.

ÉTAT CIVIL

2ÈME TRIMESTRE 1987

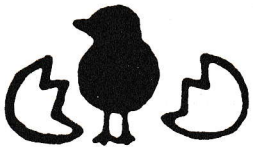

NAISSANCES

- le 25 mars 1987 : Maëla TOCQUER - "La Baronnière"
- le 23 avril 1987 : Benoît Loïc Pierre Léon PANNETIER - 11, rue F.R de Chateaubriand
- le 8 mai 1987 : Sabrina Lucienne Nadine Patricia LEGAVRE - "La Baronnière"
- le 16 mai 1987 : Marina Elise Denise LEHUGER - "Le Bouëssay"
- le 31 mai 1987 : Audrey Eugénie Pauline LEPORT - "la Débinerie"
- le 3 juin 1987 : Marie Lilas Nadine JEGOU - "le Haut des Taillis"
- le 6 juin 1987 : Lise Françoise GAUTIER - "le Bouëssay"
- le 8 juin 1987 : Pauline Patricia Paulette - "le Haut des Taillis"
- le 25 juin 1987 : Florent Félix Roger BURMANN - 1, impasse des Bouleaux

MARIAGES

- le 10 avril 1987 - Marc GOSSELIN, chauffeur, domicilié à LA BOUEXIERE (I & V) - Rue du 8 mai 1945,
et
Monique DUMOULIN, sans profession, domiciliée à LA BOUEXIERE (I & V) - Rue du 8 mai 1945.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

- Ta-Chen TSIEN, informaticien, domicilié à LA BOUEXIERE (I & V) - "la Vigne",
et
Dominique MARMORAT, infirmière, domiciliée à LA BOUEXIERE (I & V) - "la Vigne".

- Michel NEVEU, chauffeur, domicilié à LA BOUEXIERE (I & V) - "la Vieille Tarouanne",
et
Marie-Paule HAMON, secrétaire, domiciliée à SAINT-MEDARD SUR ILLE (I & V) - "Montgermont".

- Pierre HAVARD, enseignant, domicilié à LA BOUEXIERE (I & V) - "la Porte",
et
Isabelle GUIMARD, auxiliaire de bureau, domiciliée à LIFFRE (I & V) - "la Croix de la Mission".

DÉCÈS

- le 5 avril 1987 : Marie-Rose LANGOUET, veuve ORY, âgée de 93 ans, retraitée, domiciliée à LA BOUEXIERE - Maison de Retraite Saint-Jean.
- le 7 avril 1987 : Alexis HURAULT, âgé de 79 ans, retraité, domicilié à LA BOUEXIERE - "Bellevue".
- le 10 avril 1987: Roger THEVENOT, âgé de 61 ans, technicien, domicilié à LA BOUEXIERE - "le Clos du Désert".
- le 16 avril 1987: Marie ALLAIN, âgée de 89 ans, employée de maison en retraite, domiciliée à LA BOUEXIERE - Maison de Retraite Saint-Jean.
- le 22 avril 1987: André RONCIER, âgé de 77 ans, ouvrier agricole en retraite, domicilié à LA BOUEXIERE - "la Ferranderie".
- le 23 mai 1987 : Joséphine MOREL, veuve COEPELLE, âgée de 88 ans, retraitée, domiciliée à LA BOUEXIERE - Maison de Retraite Saint-Jean.
- le 25 mai 1987 : Eugénie ORY, veuve LAVOCAT, âgée de 92 ans, retraitée, domiciliée à LA BOUEXIERE - "la Hantelle".
- le 4 juin 1987 : Eugène BOIXIERE, âgé de 78 ans, agriculteur retraité, domicilié à LA BOUEXIERE - Maison de Retraite Saint-Jean
- le 8 juin 1987 : Marie FASY, veuve AZEMA, âgée de 79 ans, domiciliée à LA BOUEXIERE - "le Chêne à la Vierge".
- le 13 juin 1987 : Yannick GUILLEMAIN, âgé de 12 ans, domicilié à SAINT-VINCENT SUR OUST (MORBIHAN) - "la Cavalonnière".

MAISON DU DUPLICATEUR

10, Place du Parlement de Bretagne

RENNES

Téléphone : 99.79.04.66

MACHINES A ECRIRE "OLYMPIA"
TRAITEMENT DE TEXTES
MACHINES A CALCULER
CAISSES ENREGISTREUSES
PHOTOCOPIEURS "TOSHIBA"
DUPLICATEURS - OFFSETS "REX-ROTARY"
MEUBLES ET SIEGES DE BUREAU

Service Après-Vente

LES GRANDS TRAVAUX

AUTOMOBILISTES - ATTENTION !

Afin de protéger les enfants handicapés du Centre Médical REY-LEROUX, la direction de l'établissement a sollicité de la commune l'autorisation de mettre en place des bandes sonores dites ralentisseurs de vitesse. Le Conseil Municipal, après examen avec les services de l'Equipement, a émis un avis favorable à cette demande et a décidé que l'établissement participerait à hauteur de 32 % du coût d'achat des rampes de ralentissement et des panneaux indicateurs. Les marquages au sol ont été effectués par notre service de voirie.

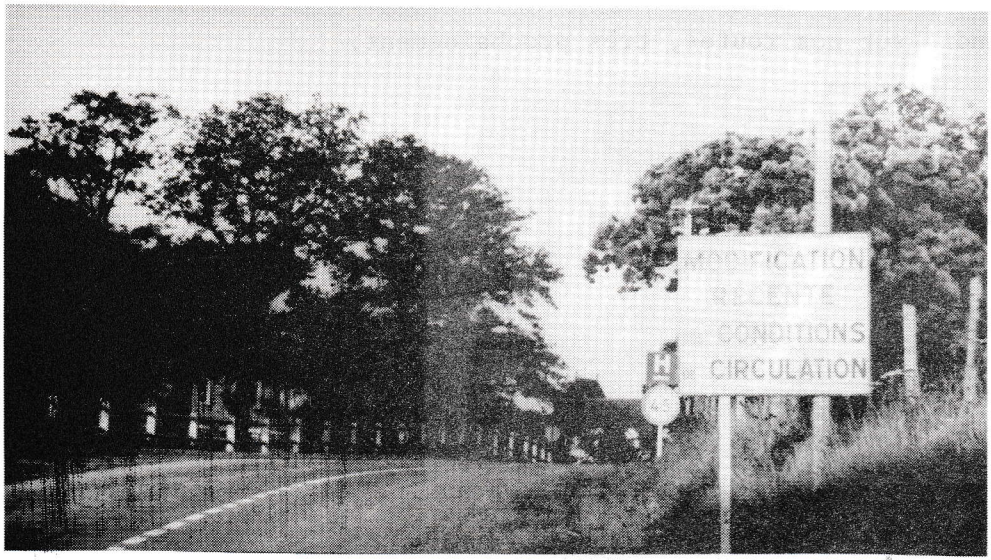

(Cliché B.M.)

Les panneaux signalant ces modifications resteront plusieurs mois en place.

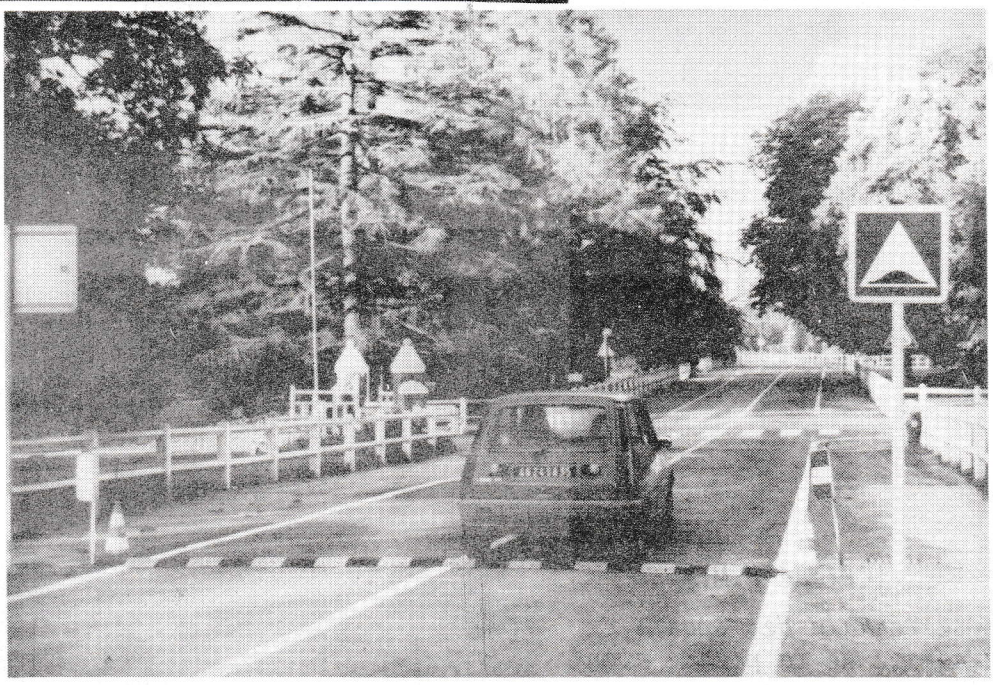

(Cliché B.M.)

Cette voiture vient de franchir l'une des deux bandes sonores.

csa
les techniciens de la dépollution

99 60 84 10
34, rue de la Barberais
35650 LE RHEU

VIDANGE ET NETTOYAGE TOUS TYPES DE FOSSES
Fosses septiques et étanches, micro-station d'épuration, bacs à graisses, etc.
DEBOUCHAGE TOUTES CANALISATIONS
CURAGE DES EGOUTS
NETTOYAGES SPECIALISES
Vide-ordures, dégazage, gaine de ventilation, cuves à fuel, etc.
ENLEVEMENTS DECHETS LIQUIDES INDUSTRIELS

ACHAT D'UN CYLINDRE POUR LA PRÉPARATION DE NOS GROS TRAVAUX ROUTIERS

Lors de l'établissement du budget primitif 1987, le Maire avait proposé à l'assemblée municipale de prévoir l'inscription d'un crédit de 50.000 F en vue de l'achat d'un gros cylindre. Ce matériel permettrait de réaliser d'importantes économies. En effet, l'année dernière, la location de cylindres a coûté 17.000 F pour 34 journées d'utilisation. D'autre part, le service voirie aurait continuellement ce matériel à sa disposition, ce qui n'est pas négligeable. Après l'avis favorable du Conseil Municipal, le Maire fut chargé d'acquérir ce cylindre.

Ce fut chose faite. Et le prix de ce cylindre, arrivé à notre parc, ne s'est élevé qu'à la somme de 10.000 F, d'où une économie de 40.000 F par rapport aux prévisions. On peut dire que **c'est une bonne affaire.**

Vous verrez ce cylindre sur nos routes, très prochainement.

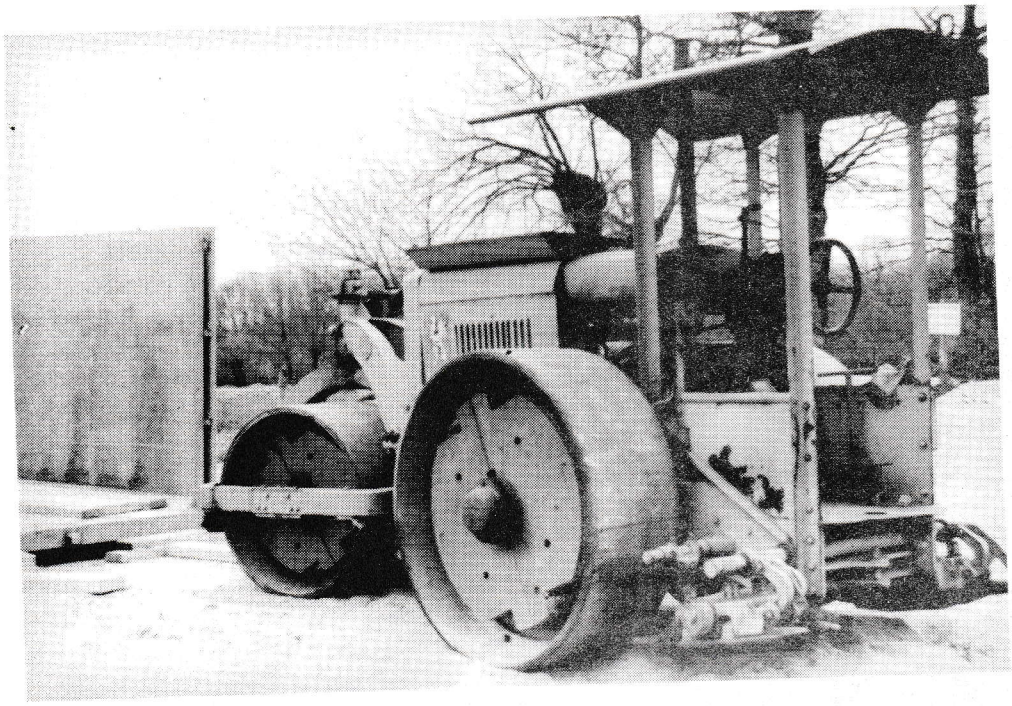

(Cliché B.M.)

Le jour de la livraison du cylindre. Ce dernier vient juste de descendre du camion.

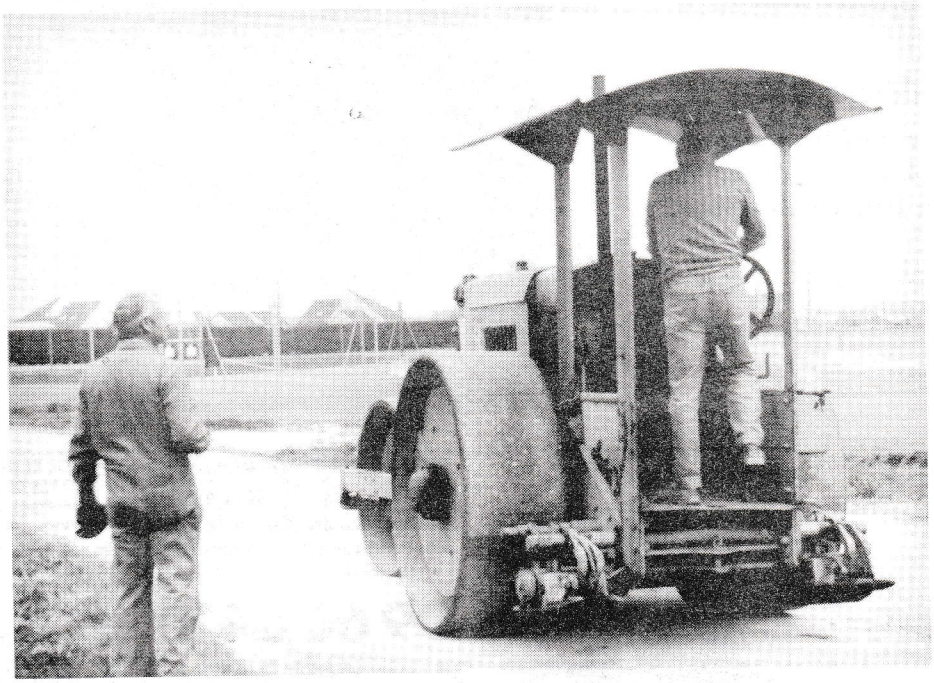

(Cliché B.M.)

Sur le terrain des sports, cylindrage de la pierre avant d'effectuer les enrobés.

Notre surveillant de travaux, M. HERVE, conduisant l'engin.

MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Avant de procéder au revêtement d'un certain nombre de routes, il a été décidé de refaire les fossés. Les travaux ont été confiés à l'entreprise GENDROT de CREVIN en ILLE-ET-VILAINE.

(Cliché B.M.)

Voici la grosse pelle à chenilles de l'entreprise chargeant un des tracteurs mis à disposition par les agriculteurs riverains.

Qu'ils en soient ici tous chaleureusement remerciés.

CREUSAGE DE RUISSEAUX

Dans le cadre du Syndicat du Bassin de Chevré, notre commune entreprend un important programme de recalibrage de tous ces ruisseaux. Cette année, 8 kilomètres seront réalisés et, pour l'année prochaine, 11 kilomètres sont inscrits au programme.

(Cliché B.M.)

La pelle de l'entreprise BLOT, en pleine action, travaillant sur la propriété de M. LAVOCAT à la Teillais. Ce dernier semble satisfait du travail effectué.

QU'ONT FAIT NOS EMPLOYÉS MUNICIPAUX ?

Etaient en activité : Monsieur André HERVE, Responsable, Messieurs Alain MALHAIRE, Jean-Yves ROBIN, Gérard BUSSON.

M. Olivier ORY, ayant terminé son service militaire, a repris son travail le 1er juin.

Quant à M. Eric NEVEUX, tuciste, ayant trouvé du travail, nous a quitté le 31 mai (Nous lui souhaitons "BONNE CHANCE").

MOIS D'AVRIL : La moitié du temps a été consacrée à la construction de ponts suite au passage de la pelleteuse qui a reprofilé près de 10 kilomètres de fossés, ceci en vue de la modernisation de certaines voies ; le reste du temps à des entretiens divers.

MOIS DE MAI

- Au terrain des sports : préparation des aires à enrober et peinture des mains courantes.
- Construction d'un réseau d'eaux usées sur la route de SERVON.
- En campagne : poursuite des constructions de ponts sur les voies en vue du goudronnage ; terrassement et pose de tuyaux de ciment sur 150 m au lieu-dit "la Grande Fontaine".

MOIS DE JUIN

- Au terrain des sports : goudronnage par enrobés de la place des vestiaires-douches et de l'allée menant aux tribunes.
- Dans le bourg : pose de jardinières.
- En campagne : Marquage au sol près du Centre Médical Rey-Leroux et poursuite de la construction de ponts après le passage de la pelleteuse recreusant les fossés (programme 1987).
- A l'étang : mise en place de plantations aquatiques.

UN TRIMESTRE BIEN REMPLI

LE MAIRE

POUR VOS CARRELAGES - FAÏENCES - MARBRES
TERRASSES - CUISINE INCORPORÉE
ESCALIER "VOUTE SARRAZINE" - REVÊTEMENT DE SOLS

A. JOUAULT

21, rue du Vieux Moulin
SAINT-MELAINE - 35220 CHATEAUBOURG

tél. : 99.62.36.45

La Restauration du MOULIN de CHEVRÉ

Bientôt 10 ans se seront écoulés !

L'Etude de Me MERY, Notaire à LIFFRE, m'informait que les propriétaires de l'ancien Moulin de Chevré, mettaient en vente ce dernier, avec la maison d'habitation, la partie située en aval de la chaussée qui comprend le bief, la pêcherie et la partie de la chute d'eau du Pont-Romain.

Le Maire saisissait immédiatement cette occasion qui deviendrait un bon investissement pour la Commune, surtout qu'elle venait de faire l'acquisition, quelques années auparavant, du superbe plan d'eau, d'une superficie de 21 hectares.

LE MOULIN DANS SON ETAT ACTUEL !

CETTE ESQUISSE REPRESENTE LE MOULIN TEL QUE VOUS LE VERREZ AU PRINTEMPS PROCHAIN.

En 1985, une somme de 10.000 F était votée au budget primitif pour les frais d'études. Des dépenses très lourdes devaient pourtant être supportées : l'extension du Groupe Scolaire pour 200 millions de centimes, la construction d'un terrain stabilisé et d'un second vestiaire-douche pour 590.000 F. Ces deux dernières réalisations n'étaient pas prévues lors de l'établissement du 9ème Plan.

En réunion préparatoire pour l'élaboration du budget primitif 1986, 440.000 F étaient inscrits pour la rénovation du Moulin et 220.000 F pour l'aménagement de l'aire pour les gens du voyage (travaux annoncés lors de la présentation des voeux). Mais, pour ne pas augmenter la pression fiscale, ces deux programmes ont été provisoirement abandonnés.

AVONS-NOUS LE DROIT DE LAISSER TOMBER EN RUINE UN BIEN COMMUNAL ? N O N !

Nous avons sans cesse repoussé la rénovation de ces bâtiments, qui, au fil du temps, se dégradent, pour devenir bientôt qu'un amas de ruines.

LE MAIRE DOIT ASSURER LE BON ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX COMME IL LE FAIT POUR LES ROUTES, ET IL SERAIT INTOLERABLE DE LAISSER PLUS LONGTEMPS CE MOULIN SE DETERIORER DAVANTAGE.

Le triste exemple de la Chapelle (domaine privé) que le Conseil Municipal, aujourd'hui , compte tenu de son état de vétusté et du coût élevé des travaux, a préféré **ABANDONNER** le projet qui relate pourtant toute l'histoire de notre pays.

LA RESTAURATION DU MOULIN ET DE SES DEPENDANCES

LA MAISON D'HABITATION composée de 2 pièces au rez-de-chaussée et d'un grenier est dans un état moyen. Une pièce sera aménagée en cuisine et l'autre, où existe une cheminée, en crêperie. Le grenier fera fonction de logement dès que la charpente et la toiture auront été refaites.

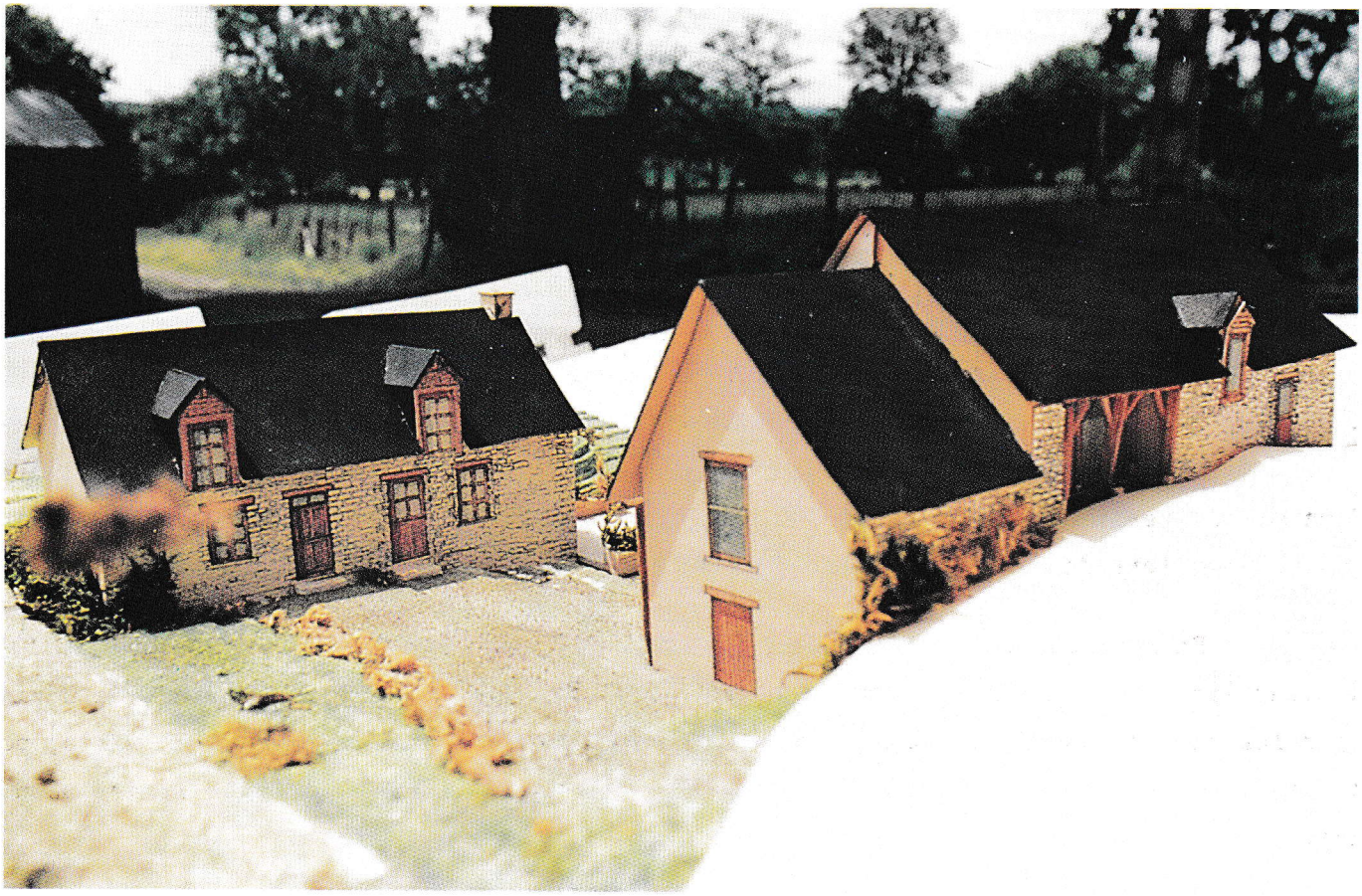

CETTE PHOTO REPRESENTE LA MAQUETTE FINALE DU MOULIN ET DE SES DEPENDANCES, REALISEE PAR Mme RIGOURD, Architecte.

LE MOULIN, devenu très vétuste, subira les transformations suivantes :

. les murs seront remontés d'environ 0,80 ml

. réfection de la charpente et de la couverture

. rénovation des 2 pièces à l'étage dont l'une donnera vue sur le plan d'eau
. au rez-de-chaussée, la meunerie retrouvera son aspect d'origine, la seconde pièce sera utilisée comme salle d'exposition et un logal sera aménagé pour entreposer le matériel de l'Etang.

TOUS CES TRAVAUX REPRESENTENT UNE SIMPLE REMISE EN ETAT DE BATIMENTS ET SURTOUT, IL ETAIT ESSENTIEL DE LES REMETTRE HORS EAUX.

LE COUT DES TRAVAUX

Des personnes, toujours bien intentionnées, mais mal renseignées, lancent la rumeur que le coût des travaux s'élèvera entre ***120 et 150 millions de centimes.***

*La période d'inflation serait-elle revenue ? Si les chiffres continuent de grimper, on pourra ouvrir un "**CASINO**" !*

MAIS RESTONS SERIEUX ET SOYONS OBJECTIFS.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté plusieurs architectes, a confié l'étude à Madame RIGOURD, domiciliée en notre Commune, au lieu dit "la Butte aux Sangliers". Son devis estimatif (arrondi) s'élève à 770.000 F hors taxes + T.V.A. 143.000 F que la Commune récupère, soit un coût total de 913.000 F, TTC.

Pour être plus précis, il faudra attendre les résultats de l'appel d'offres qui va être lancé ces jours-ci.

LE FINANCEMENT DU PROJET

Il sera assuré par la réalisation d'un emprunt de 500.000 F, un prélèvement sur les recettes de fonctionnement, le fonds de compensation de T.V.A. et un attendu de subventions de l'ordre de 180.000 F. Ce dernier chiffre n'est qu'officieux puisque nous ne connaissons pas encore les aides apportées par la Région et l'Etat.

N'Y AVAIT-IL PAS D'AUTRES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES ?

Nous savons qu'il est mené une campagne acharnée contre la rénovation du Moulin de Chevré :

-"la construction de la salle de sport était plus urgente ; l'ouverture d'une crêperie à Chevré fera tort aux commerces du Bourg ; rappel du contenu des professions de foi et de l'établissement du 9ème Plan où étaient inscrits les travaux à faire en priorité".

LES ARGUMENTS NE MANQUENT PAS LORSQU'ON VEUT DEMOLIR UN PROJET ! MAIS RAMENONS LES CHOSES A LEUR JUSTE NIVEAU.

Nul doute que la salle de sport devient une nécessité urgente. Nous en sommes tous très conscients, et elle se fera, ce que je souhaite.

Mais je tiens à préciser que le coût d'une salle de sport de 44/24, comme celle de SERVON/VILAINE mais sans la salle polyvalente, **S'ELEVERAIT AUJOURD'HUI A ENVIRON 250 MILLIONS DE CENTIMES ; LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT A 50.000 F PAR AN, ALORS QUE LE MOULIN RAPPORTERA 40.000 F DE RECETTES PAR AN !**

D'autre part, si la construction de la salle de sport avait été faite en priorité, l'aire de stationnement pour les gens du voyage ne pourrait être réalisée (stationnement payant), de même que l'aménagement du Moulin, programmée en 1986.

D'autres projets ont vu le jour et n'étaient pas prévus au 9ème Plan : les aires de stationnement (rue des Genêts, rue de la Forêt, rue St-Martin et Place de l'Eglise) pour un montant de 323.000 F, utiles pour le commerce local et **très appréciées**, le terrain stabilisé et le second vestiaire-douche.

A la fin de cette année, démolition du transformateur Rue St-Martin et mise en souterrain des réseaux P.T.T. - E.D.F. de la Place de l'Eglise et sur 100 ml de l'entrée de chaque rue. **LE COUT DE CE PROJET S'ELEVE A 900.000 F ET A ETE VOTE A L'UNANIMITE ET SANS REFERENDUM.**

Si nous faisions un référendum comme il était prévu dans la profession de foi, je ne me risquerai pas personnellement car j'ai bien peur que cela serait un échec, surtout qu'une grande partie des Associations demande une salle de sport ....

Il me tenait à coeur de vous apporter toutes ces précisions.

MAIRIE DE LA BOUEXIÈRE (I.-&-V.)

LE MAIRE,

A. LOUAZEL

ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSEURS

LE 28 JUIN 1987 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au cours de cette assemblée, un vote pour le renouvellement du bureau a eu lieu ; celui-ci a donné les résultats suivants :

Président : René PRIGENT - **Vice-président** : Jean-Claude LOUIS
Trésorier : Alexis HURAULT - **Vice-trésorier** : Jean-Claude JARRY
Secrétaire : Jean-Michel VIANDIER - **Vice-secrétaire** : Pierre NOBLET
Membres accesseurs : MM. Pierre GENOUEL, Alphonse BEAUDOUIN, Yves BUIS.

TOUS MES COMPLIMENTS AUX ÉLUS OU RÉÉLUS.

(Cliché B.M.)
Le Président, M. PRIGENT

BANQUET DES CHASSEURS

Il y avait beaucoup de monde au banquet des chasseurs. En effet, près de 200 personnes avaient répondu à l'invitation du Président, René PRIGENT. Parmi les convives, nous avons noté la présence de M. et Mme LOUAZEL. Un bal clôtura cette belle soirée et tout le monde promit de se revoir l'année prochaine.

FELICITATIONS AUX ORGANISATEURS.

(Cliché B.M.)
Chasseurs, propriétaires et amis remplissant leurs assiettes.

AVIS

VOIRIE COMMUNALE

Après approbation du Conseil Municipal, la commission de la voirie communale demande que tous les agriculteurs ayant pris possession et exploitant des **vieux chemins communaux** se fassent inscrire à la mairie afin d'en faire l'acquisition à un prix raisonnable.

LES AGRICULTEURS DONT LES TERRAINS BORDENT LES LOTISSEMENTS ET LE STADE MUNICIPAL SE PLAIGNENT

Au cours de l'été 1986, d'importants **dégâts ont été constatés dans les champs de céréales et principalement ceux de maïs**. En effet, certains enfants et adolescents circulaient librement dans ces cultures et les piétinaient. Les vélomoteurs et les bi-cross étaient même employés.

Dorénavant, nous informons ces enfants et leurs parents que des mesures vont être prises pour l'été 1987 afin que de telles actions ne se reproduisent plus.

Francis MAILLARD
Conseiller Municipal

LE PLUS GRAND CHOIX DE PRET A PORTER DE LA REGION

ORY - GASNIER

7, RUE THÉOPHILE RÉMOND
35340 - LA BOUEXIERE
TÉL. 99.62.62.85

CB

CONSULTEZ-NOUS POUR VOS ASSURANCES

MALADIE, RETRAITE, ETC.

CLAUDE BARABÉ

Assureur-Conseil
33, Bd Pierre Landais
35500 VITRE

Tél. 99.75.01.58

AU BONHEUR DE LIRE

LA BIBLIOTHÈQUE SERA OUVERTE TOUS LE MOIS DE **JUILLET** AUX HORAIRES HABITUELS.

FERMETURE LE 1ER AÔUT.

RÉOUVERTURE LE 15 SEPTEMBRE.

POUR LA RENTRÉE, BEAUCOUP DE NOUVEAUX LIVRES : ROMANS, B.D, ALBUMS POUR ENFANTS, ETC ....

BONNES VACANCES A TOUS NOS LECTEURS.

GRANITS PELÉ

SPECIALISTE DU MONUMENT FUNERAIRE

POSE CAVEAUX EN 24H

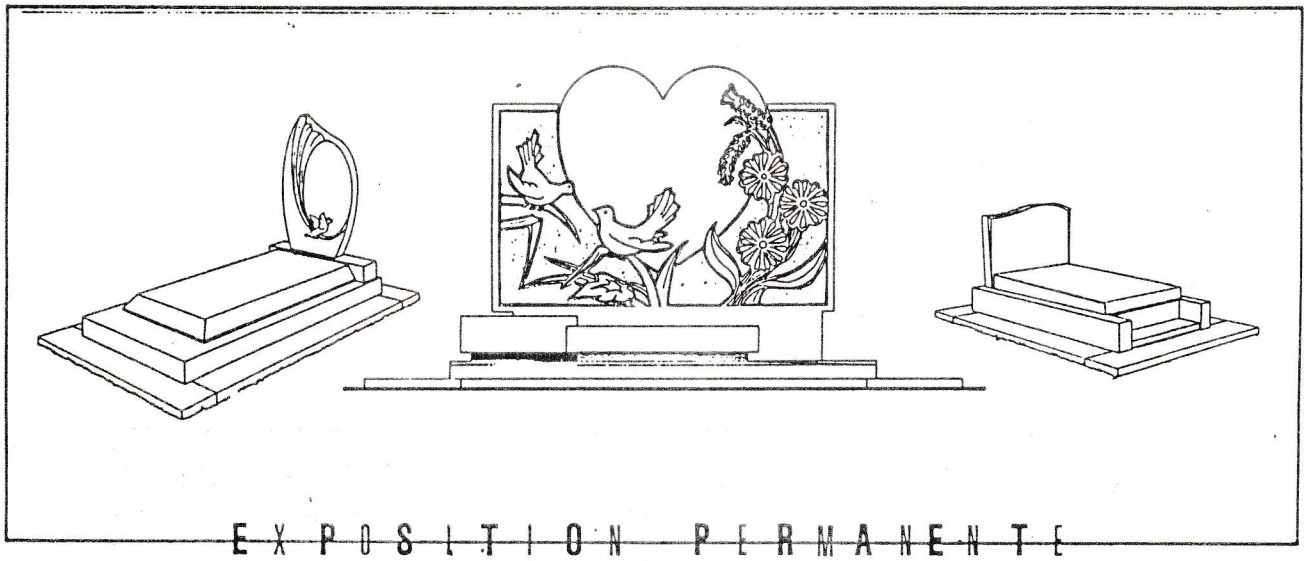

EXPOSITION PERMANENTE

MONTREUIL SUR ILLE
SENS DE BRETAGNE
99 69 71 01

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en AVRIL, MAI et JUIN 1970, sont invités à venir se faire recenser à la mairie, **AVANT LE 31 JUILLET 1987**, munis du livret de famille de leurs parents.

COLLECTE DE SANG

VENDREDI 21 AOÛT 1987 - DE 9 H 30 À 12 H 30 ET DE 15 H 30 À 19 H - À LA SALLE COMMUNALE, RUE SAINT-MARTIN.

RECRUTEMENT T.U.C.

La commune envisage le recrutement de T.U.C., à partir du 1er septembre 1987, pour une période de 6 mois, dans les services suivants :

- GROUPE SCOLAIRE
- MAIRIE
- VOIRIE.

PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE T.U.C.

- 16 À 21 ANS, SANS EMPLOI ;
- 21 À 25 ANS, INSCRITS DEPUIS PLUS D'UN AN À L'A.N.P.E.

ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 31 JUILLET 1987, A LA MAIRIE.

ENTREPRISE DE MENUISERIE
BÂTIMENT - ESCALIERS
CUISINES SUR MESURES
ARTICLES FUNÉRAIRES

J.P. TOURTIER
7, rue des Ecoles
LA BOUËXIÈRE
tél. : 99.62.62.44

PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS - TISSUS
REVÊTEMENTS SOLS & MURS
DUPONT Roger
« Chevré » 35340 - LA BOUËXIÈRE TEL.99.62.67.07

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 87/88

ÉTÉ 1987

du mardi 30 juin 1987 après la classe au mardi 8 septembre 1987 au matin.

TOUSSAINT

du samedi 31 octobre 1987 après la classe au lundi 9 novembre 1987 au matin.

NOËL

du samedi 19 décembre 1987 après la classe au lundi 4 janvier 1988 au matin.

HIVER

du jeudi 11 février 1988 après la classe au lundi 22 février 1988 au matin.

PRINTEMPS

du vendredi 1er avril 1988 après la classe au lundi 18 avril 1988 au matin.

ÉTÉ 1988

du jeudi 30 juin 1988 après la classe.

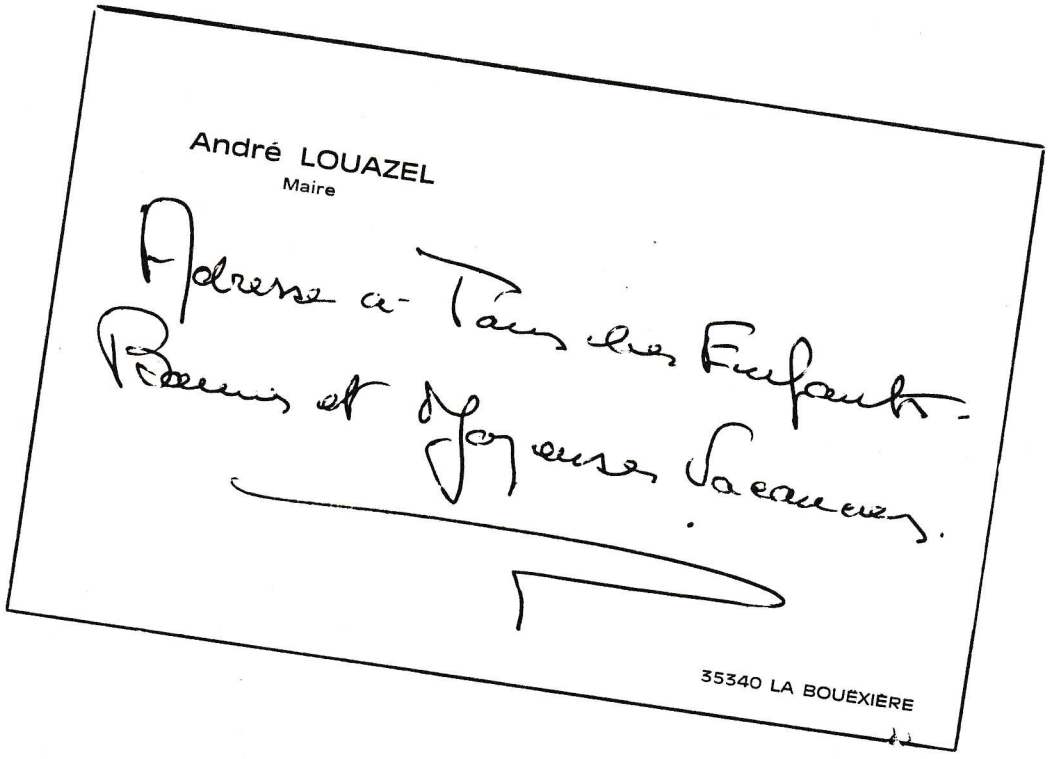

La Galerie du Commerce

Route de Liffré - 27, rue J.-M. Pavy - 35 - LA BOUËXIÈRE

SPAR marché

Tél. 99 62 69 69

VOTRE SUPERMARCHÉ À VOTRE SERVICE

DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 H 30 À 12 H 30 ET DE 14 H 30 À 19 H 30

ET MÊME LE **DIMANCHE MATIN** DE 9 H À 12 H 15

BOUËXIÈRE SERVICE

PRESSING : nettoyage à sec de tous vos vêtements, draps, rideaux, etc...

NETTOYAGE: de vos locaux, bureaux, salles, moquettes, tapis, vitres, etc...

et aussi grand choix de canevas, broderie, collants

TÉL. 99.00.91.78

ETS PITOIS

CYCLES - CYCLOS - TONDEUSES - TRONCONNEUSES - MOTOCULTEURS

VENTE et REPARATIONS

TÉL. 99.00.91.65

CHIC BOUTIQUE

vous propose :

vêtements et prêts à porter pour FEMMES et ENFANTS

"Venez vite et même essayer ! dans l'ambiance sympathique d'une boutique"

TÉL. 99.62.69.16

MARTINE

vous propose

PERNELLE & WELCOME: les belles laines de qualité

MERCERIE: de fil en aiguille tout ce que vous désirez

VARIANCE: pour vous Mesdames grand choix de sous-vêts

STEMM: pour toute la famille, collants ou chaussettes

CADEAUX: bonneterie, écharpes, foulards ...

TÉL. 99.62.69.05

ÉCOLE DE CONDUITE

Daniel LEDUBY vous propose son auto-école :

* formation traditionnelle
* formation accélérée
* stage de conduite
* stage de perfectionnement
* prend à domicile

TÉL. 99.00.74.31 (personnel)

TÉL. 99.00.91.78 (pour rendez-vous)

SP COIFFURE

Pierrick SEIGNEUR et son équipe vous attendent dans leur salon :

HOMMES - DAMES - ENFANTS

Soins des cheveux - Parfumerie

TÉL. 99.62.69.17

BEAULIEU SERVICE

LOCATION DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS

Siège social : 27, rue Jean-Marie Pavy
LA BOUEXIERE

Siège administratif : Route de Paris
CESSON-SEVIGNE

TEL. 99.83.12.12

LIBRAIRIE PAPETERIE MAROQUINERIE DISQUES - CASSETTES

TEL. 99.62.61.72

Yves BERTIN

MAXI-SOLDES

Marie-Pierre vous propose :

- Cadeaux - bibelots - jouets - vaisselle - petits meubles - literie, etc...
- mobilier de bureaux déclassés

ARRIVAGES REGULIERS EN DIRECT D'USINES

INSTITUT DE BEAUTÉ

Marie-Claire vous propose :

- Soins du visage et du corps
- bronzage - maquillage - épilations

VENTE DE PRODUITS et PARFUMS

TÉL. 99.62.69.45 (sur rendez-vous)